



RÉPUBLIQUE DU NIGER

Fraternité - Travail - Progrès

MINISTÈRE DU PLAN

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE

Établissement Public à Caractère Administratif

SECRETARIAT TECHNIQUE PERMANENT DU CONSEIL NATIONAL DE LA STATISTIQUE



DEUXIÈME STRATÉGIE NATIONALE DE DÉVELOPPEMENT DE LA STATISTIQUE (SNDS_II) 2017-2021



Mai 2017

SOMMAIRE

SOMMAIRE	I
LISTES DES ILLUSTRATIONS.....	II
SIGLES ET ABREVIATIONS	III
RESUME EXECUTIF.....	V
INTRODUCTION.....	1
I. ANALYSE DIAGNOSTIQUE DU SYSTEME STATISTIQUE NATIONAL (SSN).....	2
I.1 CADRE LEGISLATIF, REGLEMENTAIRE ET INSTITUTIONNEL	2
I.2 COORDINATION DU SYSTEME STATISTIQUE NATIONAL (SSN).....	3
I.3 DEMANDE ET OFFRE STATISTIQUES	3
I.3.1 Demande Statistique.....	3
I.3.2 Offre statistique	5
I.3.3 Analyse de l'adéquation entre l'offre et la demande statistiques.....	6
I.4 ANALYSE DES FORCES ET FAIBLESSES PAR SECTEUR DU SSN	16
I.4.1 Domaine des statistiques démographiques et sociales.....	16
I.4.2 Domaine des statistiques économiques	16
I.4.3 Domaine du développement rural et de l'environnement.....	18
I.4.4 Domaine des méthodologies de collecte, traitement, analyse, dissémination et archivage des données	19
I.4.5 Domaine de la gestion stratégique des statistiques officielles	20
I.4.6 Forces et faiblesses communes à tous domaines.....	21
I.5. ANALYSE DES OPPORTUNITES ET DES MENACES DU SYSTEME STATISTIQUE NATIONAL.....	22
I.5.1 Les opportunités	22
I.5.2 Les menaces.....	22
I.6 ANALYSE DES RESSOURCES FINANCIERES, HUMAINES ET MATERIELLES DE L'INS ET DES DIRECTIONS DES STATISTIQUES SECTORIELLES	23
I.6.1 Analyse des ressources humaines et matérielles du Système Statistique National (SSN)	23
I.6.2 Analyse des ressources financières du Système Statistique National (SSN).....	24
I.7 ANALYSE CONSOLIDEE DE LA SITUATION.....	24
II. ORIENTATIONS STRATEGIQUES	26
II.1 VISION ET MISSION	26
II.1.1 Vision.....	26
II.1.2 Mission	26
II.2 PRINCIPES DIRECTEURS ET VALEURS FONDAMENTALES PARTAGEES	26
II.2.1. Principes directeurs.....	26
II.2.2 Valeurs fondamentales partagées	29
III. LOGIQUE D'INTERVENTION	31
III.1 OBJECTIFS.....	31
III.2 LOGIQUE D'OBTENTION DES RESULTATS (CHAINE DES RESULTATS).....	31
III.2.1 Résultats de développement (impact et effets)	31
III.2.2 Résultats intermédiaires.....	31
IV. AXES STRATEGIQUES ET STRATEGIES D'INTERVENTION	33
IV.1 AXES STRATEGIQUES	33
IV.2 STRATEGIES D'INTERVENTION	48
IV.3 COUT ET FINANCEMENT DE LA SNDS_II 2017-2021.....	50
V. MISE EN ŒUVRE, SUIVI ET EVALUATION DE LA SNDS_II 2017-2021.....	51
V.1 MODALITES DE MISE EN ŒUVRE	51
V.2 SUIVI ET EVALUATION	52
V.2.1 Les produits à livrer dans l'horizon de la SNDS_II 2017-2021.....	52
V.2.2 Les indicateurs de réalisation des activités pour l'atteinte des produits de la SNDS_II 2017-2021.....	53
V.2.3 Indicateurs de suivi de la SNDS_II 2017-2021 et les critères de réussite de la Stratégie	56
V.2.4 Risques liés à la mise en œuvre de la SNDS_II 2017-2021.....	57
V.2.5 Stratégies de gestion des risques.....	57
CONCLUSION.....	59

LISTES DES ILLUSTRATIONS**Liste des tableaux**

Tableau 1 : Besoins en informations pour le système de suivi-évaluation du PDES 2017-2021	14
Tableau 2 : Matrice d'adéquation entre l'offre et la demande statistique (A actualiser avec le PDES 2017-2021)	10
Tableau 3: Coût de l'Axe Stratégique I par Action Prioritaires	35
Tableau 4: Coût de l'Axe Stratégique II par Action Prioritaire	38
Tableau 5 : Coût de l'Axe Stratégique III par Action Prioritaire	44
Tableau 6 : Coût de l'Axe Stratégique IV par Action Prioritaire	47
Tableau 7 : Coût de l'Axe Stratégique V par Action Prioritaire	48
Tableau 8 : Coût global de la SNDS II 2017 – 2021 par Axe Stratégique et par an	50
Tableau 9: Grille de pondération des activités nécessaires pour l'atteinte des produits	54

Encadré :

Les principes de la charte africaine de la statistique	27
--	----

SIGLES ET ABREVIATIONS

AFRISTAT	Observatoire Economique et Statistique d'Afrique Subsaharienne
ANADO	Archives Nationales des Données
ANPE	Agence Nigérienne de Promotion de l'Emploi
ATS	Agent Technique de la Statistique
BAD	Banque Africaine de Développement
BCEAO	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CA	Conseil D'Administration
CC	Cellule Communication
CEA	Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
DCMIS	Direction de la Coordination et du Management de l'Information Statistique
DCNCEE	Direction de la Comptabilité Nationale, de la Conjoncture et des Etudes Economiques
DER	Direction des Enquêtes et des Recensements
DI	Division de l'Informatique
DR/INS	Direction Régionale de l'Institut National de la Statistique
DRFM	Direction des Ressources Financières et du Matériel
DRH	Direction des Ressources Humaines
DSEDS	Direction des Statistiques et des Etudes Démographiques et Sociales
EDS	Enquête Démographique et de Santé
EDSN-MICS	Enquête Démographique et de Santé au Niger et à Indicateurs Multiples
EHCVM	Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages
ENBC	Enquête Nationale sur le Budget et la Consommation des Ménages
ENSEA	Ecole Nationale Supérieure de la Statistique et de l'Economie Appliquée
ENSFS	Ecole Nationale Supérieure de Formation en Statistique
FFOM	Forces, Faiblesses, Opportunités, Menaces
FMI	Fonds Monétaire International
I3N	Initiative les « Nigériens Nourrissent les Nigériens »
IFORD	Institut de Formation et de Recherche Démographiques
IHPC	Indice Harmonisé des Prix à la Consommation
INHPC	Indice National Harmonisé des Prix à la Consommation
INS	Institut National de la Statistique
ISE	Ingénieur Statisticien Economiste
MCA	Millénium Challenge Account
MCC	Millénium Challenge Corporation
MICS	Enquête à Indicateurs Multiples
ODD	Objectifs de Développement Durable
ONEF	Observatoire National de l'Emploi et de la Formation
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PARIS21	Partenariat statistique au service du Développement à l'aube du 21 ^{ème} siècle
PDES	Plan de Développement Economique et Social

PDS	Plan de Développement Sanitaire
PIB	Produit Intérieur Brut
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PRN	Présidence de la République du Niger
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
QUIBB	Questionnaire Unifié des Indicateurs de Base du Bien-être
RGA/C	Recensement Général de l'Agriculture et du Cheptel
RGP/H	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RMDH	Rapport Mondial sur le Développement Humain
RNDH	Rapport National sur le Développement Humain
SDDCI	Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive
SDI	Schéma Directeur Informatique
SGDD	Système Général de Diffusion des Données
SIE	Système d'Information Energétique
SIM	Système d'Information sur les Marchés
SIMA	Système d'Information sur les Marchés Agricoles
SIMB	Système d'information sur les Marchés de Bétail
SNDS	Stratégie Nationale de Développement de la Statistique
SNIS	Système National d'Information Sanitaire
SSN	Système Statistique National
SSS	Structures Statistiques Sectorielles
TICs	Technologies de l'Information et de la Communication
TOFE	Tableau des Opérations Financières de l'Etat
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UNFPA	United Nations Fund for Population Activities
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
USAID	United States Agency for International Development
VIH/SIDA	Virus de l'Immuno déficience Humaine/Syndrome d'Immuno Déficience Acquise

RESUME EXECUTIF

La deuxième (2^{ème}) Stratégie Nationale de Développement de Statistique (SNDS_II) pour la période 2014-2018 n'a pu être mise en œuvre que partiellement, parce qu'elle n'a pas été adoptée par le Gouvernement.

Aussi, le Gouvernement de la République du Niger s'est-il engagé en 2016 à actualiser la SNDS_II 2014-2018 pour la période 2017-2021 afin de prendre en compte les besoins du nouveau PDES en élaboration pour la période 2017-2021 et des différents engagements auxquels le Niger a souscrits, notamment les Objectifs de Développement Durable (ODD) à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063 de Union Africaine (UA).

Pour matérialiser le processus d'actualisation de cette SNDS_II 2014-2018 pour la période 2017-2021, l'INS a élaboré une note conceptuelle pour la mise en place d'un dispositif technique chargé d'assurer l'exécution des différentes activités. Ce dispositif est composé comme suit : i) le Secrétariat Technique Permanent du Conseil National de la Statistique (STP/CNS), ii) l'Equipe Technique de Rédaction, et iii) les groupes thématiques chargés d'évaluer les forces et faiblesses du Système Statistique National et d'actualiser la SNDS_II 2014-2018 pour la période 2017-2021, tout le processus étant appuyé par le recrutement d'un consultant national pris en charge sur un Trust Fund financé par la Banque Mondiale.

Diagnostic du Systeme Statistique National (SSN) au Niger

Le cadre institutionnel et juridique du Système Statistique National (SSN) a connu une évolution relativement dynamique depuis 2004. Ainsi, neuf (9) textes législatifs et réglementaires régissent aujourd'hui l'activité statistique au Niger, dont les principaux sont la Loi N°2004-011 du 30 mars 2004, modifiée et complétée par la loi N°2014-66 du 5 novembre 2014 qui organise l'activité statistique et crée un Institut National de la Statistique (INS) et le décret N°2004-265 du 14 septembre 2004 portant création et fonctionnement du Conseil National de la Statistique (CNS).

Toutefois, malgré l'existence de ce cadre institutionnel, la coordination statistique n'a pas fonctionné efficacement et la production statistique n'a pas évolué de manière significative du fait des nombreuses insuffisances et faiblesses mises en exergue par les résultats des travaux des cinq groupes thématiques, à savoir : (i) la relative faiblesse de la production et de la qualité des données statistiques ; (ii) la faiblesse dans l'archivage et la diffusion des données statistiques (iii) le mauvais fonctionnement du dispositif institutionnel et organisationnel du système, (iv) les difficultés persistantes du financement de la statistique et (v) l'insuffisance des professionnels de la statistique en quantité et en qualité.

Les principales conséquences de cette situation sont : (i) la non satisfaction de la demande statistique des principaux utilisateurs des données statistiques et (ii) la faiblesse de la qualité de la conception, de l'analyse et de l'évaluation des politiques et stratégies de développement.

Orientations stratégiques

La vision du Gouvernement dans le domaine statistique ambitionne de « bâtir un Système Statistique National cohérent, dynamique, fiable et crédible sur le plan national et international, pour satisfaire efficacement les besoins des utilisateurs nationaux et internationaux en matière de conception, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des politiques, plans, programmes et projets de développement ». Il a pour mission « d'assurer la disponibilité des données statistiques en quantité et en qualité, fiables, pertinentes, actualisées, comparables, accessibles et répondant aux besoins des utilisateurs ».

Logique d'intervention

L'objectif global de la SNDS_II 2017-2021 est de contribuer efficacement au suivi et à l'évaluation des différents cadres de développement économique et social (stratégies, politiques, programmes et projets). Son objectif spécifique est d'améliorer significativement la performance des différents secteurs du Système Statistique National (SSN), principalement dans leur mission de production de données statistiques.

Les principaux résultats de développement escomptés de la mise en œuvre de la SNDS_II 2017-2021 sont :

- (i) l'impact : la qualité de la conception et de l'évaluation des politiques et stratégies publiques est renforcée améliorée;
- (ii) l'effet : la demande statistique des acteurs chargés de la formulation, de la mise en œuvre ainsi que du suivi et de l'évaluation des politiques et programmes de développement est satisfaite.

Les principaux produits sont :

- (i) les capacités institutionnelles et de coordination du Système Statistique National (SSN) sont renforcées ;
- (ii) les capacités en ressources humaines matérielles et financières du SSN ainsi que les capacités d'analyse des données statistiques sont développées ;
- (iii) une production statistique de qualité pour répondre aux besoins des utilisateurs est développée ;
- (iv) les conditions de stockage, d'archivage et de diffusion de l'information statistique par la mise en place d'une véritable infrastructure numérique pour le SSN sont renforcées ;
- (v) le partenariat et la culture statistique sont promus et développés.

Axes stratégiques et Stratégies d'intervention

Les principaux axes stratégiques de la SNDS_II 2017-2021 sont les suivants :

L'axe stratégique I : Renforcement du cadre juridique, institutionnelle et de coordination du Système Statistique National (SSN) ;

L'axe stratégique II : Développement des capacités en ressources humaines, matérielles et financières du SSN ainsi que les capacités d'analyse des données statistiques ;

L'axe stratégique III : Développement d'une production statistique de qualité pour répondre aux besoins des utilisateurs ;

L'axe stratégique IV : Renforcement des conditions de stockage, d'archivage et de diffusion de l'information statistique, par la mise en place d'une véritable infrastructure numérique pour le SSN ;

L'axe stratégique V : Promotion et développement du partenariat et de la culture statistiques.

Pour la mise en œuvre efficace et efficiente de ces axes stratégiques, des stratégies d'intervention plus opérationnelles ont été définies. Les principales sont : (i) la mise en œuvre du Plan de Formation et Perfectionnement des cadres du SSN, (ii) le Développement des Ressources Humaines, (iii) le développement et la mise en œuvre d'actions de renforcement de la culture d'utilisation des TICs et (iv) la mise en œuvre d'actions de renforcement du partenariat et de la culture statistiques.

Coûts et financement de la SNDS_II 2017 - 2021

L'ensemble des coûts évalués pour la mise en œuvre de la SNDS_II 2017-2021, s'élève à **66,1 milliards** FCFA, soit **0,8%** du coût du plan d'actions prioritaires du Plan de Développement Economique et Social 2017-2021 qui est estimé à environ **8 000 milliards** de F CFA.

La mobilisation des financements extérieurs obéira aux stratégies suivantes :

- la mise en place d'un Fonds National de Développement de la Statistique (FNDS);
- la mise en place d'un groupe de Partenaires Techniques et Financiers (PTFs) pour la statistique afin d'utiliser au mieux ce mécanisme de concertation pour la mobilisation des financements nécessaires ;
- le renforcement des ressources propres du SSN par la création des régies de recettes et dépenses au sein des Structures Sectorielles Publiques (SSP), l'objectif visé étant de recouvrer au moins le coût des supports par la vente de certains produits, et donc d'assurer un approvisionnement régulier et pérenne pour cet intrant indispensable à la production. Il serait opportun de doter l'INS d'un dispositif d'accompagnement de ses structures dans la mobilisation des ressources.

Pour les secteurs de l'éducation, de la santé et du développement rural, l'approche sectorielle globale, la mobilisation des ressources pour le financement intégral ou partiel des besoins sera effectuée via les mécanismes de financement existants et sur les ressources mobilisées et/ou mobilisables dans le cadre du Programme Sectoriel de l'Education et de la Formation (PSEF), du Plan de Développement Sanitaire (PDS) et de la Stratégie de l'Initiative 3N.

Pour les autres secteurs, les financements disponibles dans le cadre des programmes et projets à couverture nationale ou régionale pourront être explorés, en particulier l'utilisation des facilités sous-régionales d'intégration (UEMOA- CEDEAO), régionales et internationales.

Modalités de mise en œuvre, de suivi et évaluation

Le dispositif institutionnel et organisationnel prévu pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation efficaces de la SNDS_II 2017-2021 est composé des organes suivants : le Conseil National de la Statistique (CNS), le Ministère du Plan, l'INS ainsi que les structures de production statistique des ministères techniques.

Le succès de la mise en œuvre de la SNDS_II 2017_2021 nécessite un suivi régulier et des évaluations périodiques, afin de déceler à temps les contraintes et les insuffisances éventuelles et d'apporter les ajustements nécessaires. A cet effet, il sera mis en place un véritable dispositif de suivi et évaluation qui doit permettre à la fois (i) le suivi de l'exécution ; (ii) le suivi des résultats (effets) ; (iii) la revue annuelle des activités ; et (iv) les évaluations à mi-parcours et finale de la stratégie.

Des rapports périodiques sur l'état d'exécution du Plan d'Action Pluriannuel sont systématiquement élaborés :

- les rapports sectoriels annuels de suivi entre janvier et février de chaque année ;
- le rapport annuel de synthèse sur le suivi, en avril de chaque année, à partir de la mise en commun des rapports sectoriels ;
- le relevé des conclusions et recommandations du CNS, suite à l'examen du rapport annuel de synthèse en juillet de l'année ;
- le rapport d'évaluation à mi-parcours en 2019 ;
- le rapport d'évaluation finale en 2021.

L'archivage et la diffusion des informations contenues dans ces rapports vont contribuer à éclairer la prise de décision en matière de gestion du développement du Niger.

INTRODUCTION

Le Niger a adopté, en janvier 2008, sa première (1^{ère}) Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS_I). Celle-ci a couvert la période 2008-2012 et a été évaluée en 2013. Au cours de cette même année avait été élaborée la deuxième (2^{ème}) SNDS_II 2014-2018. Mais après deux (2) ans de mise en œuvre, et eu égard au manque de son financement intégral et à son incompatibilité avec la période de mise en œuvre du PDES 2017-2021, la SNDS_II 2014-2018 a elle-même fait l'objet d'actualisation en 2016 à travers un processus participatif, itératif et inclusif, avec la participation de tous les principaux acteurs du Système Statistique National (SSN).

En effet, le Gouvernement de la République du Niger s'étant engagé dans l'élaboration d'un nouveau PDES pour la période 2017-2021 et de la SDDCI Niger 2035, cela a constitué une opportunité pour le SSN de procéder à l'actualisation de la SNDS_II pour la période 2017-2021. Ceci permettra non seulement de faire correspondre l'horizon temporel de la SNDS_II 2017-2021 à celui du nouveau PDES, mais aussi de prendre en compte les nouveaux engagements internationaux auxquels le Niger a souscrits pour les années à venir (Agenda 2030 des Nations Unies/ODD, Agenda 2063 de l'Union Africaine, etc.).

Pour parvenir à l'élaboration de la présente stratégie, il a été mis en place un dispositif technique de coordination composé de deux (2) principaux organes à savoir : (i) les groupes thématiques composés des cadres du SSN et des autres producteurs et utilisateurs des données statistiques ; (ii) une équipe technique de rédaction composée des cadres du Secrétariat Technique Permanent du Conseil National de la Statistique (STP/CNS) et de la Direction de la Coordination et du Management de l'Information Statistique (DCMIS) de l'Institut National de la Statistique (INS). L'ensemble du processus a été facilité par un consultant national, qui a été recruté grâce au financement du Trust Fund (SNDS_II 2014-2018) de la Banque Mondiale.

Après la mise en place des groupes thématiques en septembre 2016, un atelier de lancement a été tenu en octobre 2016. Après deux (2) mois d'intenses travaux, les différents groupes thématiques ont procédé à l'actualisation de la SNDS_II 2014-2018 pour aboutir à la nouvelle SNDS_II qui couvrira la période 2017-2021. Par la suite, un atelier de consolidation du document de la stratégie a eu lieu à Tahoua en décembre 2016 avec la participation de la quasi-totalité des principaux responsables du SSN.

I. ANALYSE DIAGNOSTIQUE DU SYSTEME STATISTIQUE NATIONAL (SSN)

Les travaux des groupes thématiques ont permis de mettre en évidence les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces (analyse FF/OM) qui caractérisent (i) le cadre législatif, réglementaire et institutionnel, (ii) la coordination, (iii) la demande et l'offre statistique, (iv) ainsi que les différents secteurs qui composent le SSN.

I.1 Cadre législatif, réglementaire et institutionnel

L'activité statistique au Niger est actuellement régie par les textes ci-après :

- Loi N°2014-66 du 05 novembre 2014, modifiant et complétant la Loi N° 2004-011 du 30 mars 2004, portant sur l'organisation de l'activité statistique et créant l'INS et ses décrets d'application :
 - Décret N° 2004-263/PRN/ME/F du 14 septembre 2004 portant statut particulier du personnel du cadre de la statistique et des études économiques ;
 - Décret N° 2004-264/PRN/ME/F du 14 septembre 2004 portant statut, attributions et fonctionnement de l'INS ;
 - Décret N° 2004-265/PRN/ME/F du 14 septembre 2004 portant attributions et fonctionnement du CNS.

Sur le plan législatif, la Loi N°2004-011 du 30 mars 2004, portant sur l'organisation de l'activité statistique et créant l'INS, modifiée et complétée par la Loi N°2014-66 du 05 novembre 2014, consacre l'indépendance scientifique dans la production et la diffusion des données statistiques, rattache l'INS au Ministère en charge de la Planification et du Développement Economique. Elle fait notamment obligation au secret professionnel (anonymat, confidentialité des données individuelles recueillies) et aux réponses aux enquêtes et recensements statistiques, à la neutralité, à l'objectivité et à l'impartialité des producteurs des données statistiques.

Cette loi impose également le principe de la transparence : (i) accès équitable pour tous aux informations traitées ; et (ii) compréhension, par les personnes soumises aux questionnaires et à la fourniture des données, des objectifs et des résultats attendus des opérations de production des statistiques.

Au sens du Décret N° 2004-265 précité, le SSN est composé comme suit :

- Le Conseil National de la Statistique (CNS) ;
- L'Institut National de la Statistique (INS) ;
- Les Services chargés d'élaborer des données statistiques des départements ministériels et des organismes publics et parapublics ;
- Les Ecoles Nationales de Formation Statistique et Démographique.

L'organe central du SSN est l'INS. Il a le statut d'Etablissement Public à caractère Administratif (EPA). Il dispose de ce fait d'une autonomie de gestion administrative et financière, et donc d'un budget autonome. Il dispose d'un Conseil d'Administration (CA) en charge de l'encadrement de la gestion et des décisions stratégiques. L'INS est actuellement structuré en une Direction Générale, un Secrétariat Général, une Inspection des Services Statistiques (ISS), sept (7) Directions Centrales dont une Ecole Nationale Supérieure de Formation en Statistique (ENSFS), trois (3) Services Rattachés et huit (8) Directions Régionales.

Depuis 2005, le Gouvernement a généralisé la création des Directions des Statistiques Sectorielles (DSS) dans tous les Ministères techniques. Malheureusement, celles-ci ont d'énormes difficultés pour mener à bien leurs missions de production de données sectorielles par insuffisance de ressources financières et matérielles et surtout de ressources humaines en qualité et en quantités adéquates.

I.2 Coordination du Système Statistique National (SSN)

La coordination statistique est du ressort exclusif du Conseil National de la Statistique (CNS) qui dispose des services de l'INS. Cependant, eu égard au dysfonctionnement du CNS, ses sessions n'ont pas été régulièrement tenues. Il en est de même des réunions des comités sectoriels.

Les outils de coordination statistique n'ont pas été développés ou actualisés au cours de la période. Ainsi en est-il du : (i) manuel de concepts et définitions, (ii) manuel de calcul des indicateurs, (iv) manuel de politique de diffusion, et (v) manuel de nomenclature.

Toutefois, des réunions trimestrielles de coordination, regroupant l'INS et les DSS ont été instaurées et régulièrement tenues. De même, le rapport national sur l'état de la statistique, le cadre national d'assurance qualité, la charte de qualité, le rapport pays sur le soutien à la statistique (CRESS) ont été élaborés.

Cependant, le dispositif organisationnel du SSN n'est pas encore complet. En effet, les missions demeurent encore imprécises au niveau certaines DSS, notamment vis-à-vis d'autres structures, comme les Directions des Etudes et de la Programmation (DEP).

I.3 Demande et offre statistiques

L'environnement administratif, politique, institutionnel, économique et même socioculturel du Niger avec notamment le processus de décentralisation (266 communes), l'élaboration et la mise en œuvre du PDES 2017-2021 ainsi que la contextualisation et l'établissement de la situation de référence des indicateurs des ODD créent de nouveaux besoins en termes de données statistiques.

Ce sont autant de défis que les services de production de données statistiques doivent relever pour assurer le suivi et l'évaluation de la politique nationale de développement ainsi que les différents engagements auxquels le Niger a souscrit avec ses partenaires techniques et financiers.

Par ailleurs, il convient de souligner que la statistique est devenue une priorité majeure pour les plus hautes autorités politiques et administratives du Niger. Celles-ci, de plus en plus conscientes de l'utilité des données statistiques dans la prise des décisions et dans le suivi et l'évaluation des politiques économiques et sociales, accordent un grand intérêt à ce domaine qui a été érigé en secteur stratégique dans la Déclaration de Politique Générale (DPG) du Gouvernement du Niger.

I.3.1 Demande Statistique

L'expression de la demande en données statistiques, comme tout produit de consommation, évolue dans le temps, en fonction des préoccupations du moment.

En effet, au Niger, dans les années antérieures la demande statistique était essentiellement orientée vers les agrégats macro-économiques, l'état de la population et les indicateurs liés au statut de la pauvreté et l'accès aux services sociaux de base.

Actuellement, le défi majeur à relever par le SSN est la satisfaction des besoins en données statistiques fiables et de qualité, désagrégées, engendrées en particulier par le contexte de décentralisation. Il s'étend également aux besoins nouveaux liés aux engagements nationaux et internationaux auxquels le Niger a souscrit notamment l'Agenda 2030 des Nations Unies/ODD, l'Agenda 2063 de l'Union Africaine, le Conseil de l'Entente, le NEPAD, le MCA, etc.

Pour renseigner les différents indicateurs prévus dans le guide de suivi évaluation du PDES 2017-2021, le SSN doit essentiellement produire les informations statistiques qui sont indiquées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 1 : Besoins en informations pour le système du suivi et de l'évaluation du PDES 2017-2021

Types de données	Organismes producteurs	Sources	Fréquence
Comptes Nationaux, Echanges extérieurs, Statistiques monétaires	INS, BCEAO	Comptes Nationaux, Statistiques du commerce extérieur, Balance des Paiements	Mensuelle, trimestrielle, annuelle
Statistiques sur les finances publiques et l'aide extérieure	SSS	Rapports d'exécution du budget, rapport de la coopération au développement, base de données Ministère du Plan	Mensuelle, trimestrielle, annuelle,
Prix, production	INS	Rapports enquête sur les prix	Mensuelle, trimestrielle, annuelle
Indicateurs sociaux, utilisation des services,	INS, SSS	Annuaire des ministères, bases de données des services techniques, enquêtes	Mensuelle, trimestrielle, annuelle
Statistiques météorologiques	SSS	Rapports	Mensuelle, annuelle
Consommation, revenus, conditions de vie des ménages	INS	Enquêtes	trois ans et cinq (5) ans
Statistiques démographiques	INS	RGP/H et projections	annuelle, dix (10) ans
Priorités des ménages, perception, satisfaction des usagers,	INS	Rapports enquêtes	Tous les trois (3) ans ou cinq (5) ans
Gouvernance, paix et sécurité	INS	Rapports des enquêtes	Annuelle
Environnement et développement	SSS	Enquêtes, rapports	Annuelle, quinquennale,

Types de données	Organismes producteurs	Sources	Fréquence
Comptes Nationaux, Echanges extérieurs, Statistiques monétaires	INS, BCEAO	Comptes Nationaux, Statistiques du commerce extérieur, Balance des Paiements	Mensuelle, trimestrielle, annuelle
Statistiques sur les finances publiques et l'aide extérieure	SSS	Rapports d'exécution du budget, rapport de la coopération au développement, base de données Ministère du Plan	Mensuelle, trimestrielle, annuelle,
Prix, production	INS	Rapports enquête sur les prix	Mensuelle, trimestrielle, annuelle
Indicateurs sociaux, utilisation des services,	INS, SSS	Annuaire des ministères, bases de données des services techniques, enquêtes	Mensuelle, trimestrielle, annuelle
Statistiques météorologiques	SSS	Rapports	Mensuelle, annuelle
durable			décennale, trimestrielle
Agriculture/Elevage	SSS	RGAC, enquêtes, rapports	décennale, annuelle et mensuelle
Hydraulique et assainissement	SSS	Rapports,	Annuelle,

I.3.2 Offre statistique

L'offre statistique est composée d'une part de la production des données de sources administratives, et d'autre part des productions périodiques ou *ad hoc* par le biais des enquêtes et/ou recensements statistiques, le plus souvent financés par les Partenaires Techniques et Financiers (PTF).

L'INS collecte, centralise, traite, analyse et diffuse des statistiques nécessaires à la conception, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des politiques économiques et sociales de l'Etat. Il est aussi chargé de la production d'une grande partie des statistiques macroéconomiques courantes, de la réalisation des grandes enquêtes auprès des ménages (ECVMA, EDSN-MICS, Enquête 1-2.) et des entreprises ainsi que les recensements généraux de la population et de l'habitat (RGP/H).

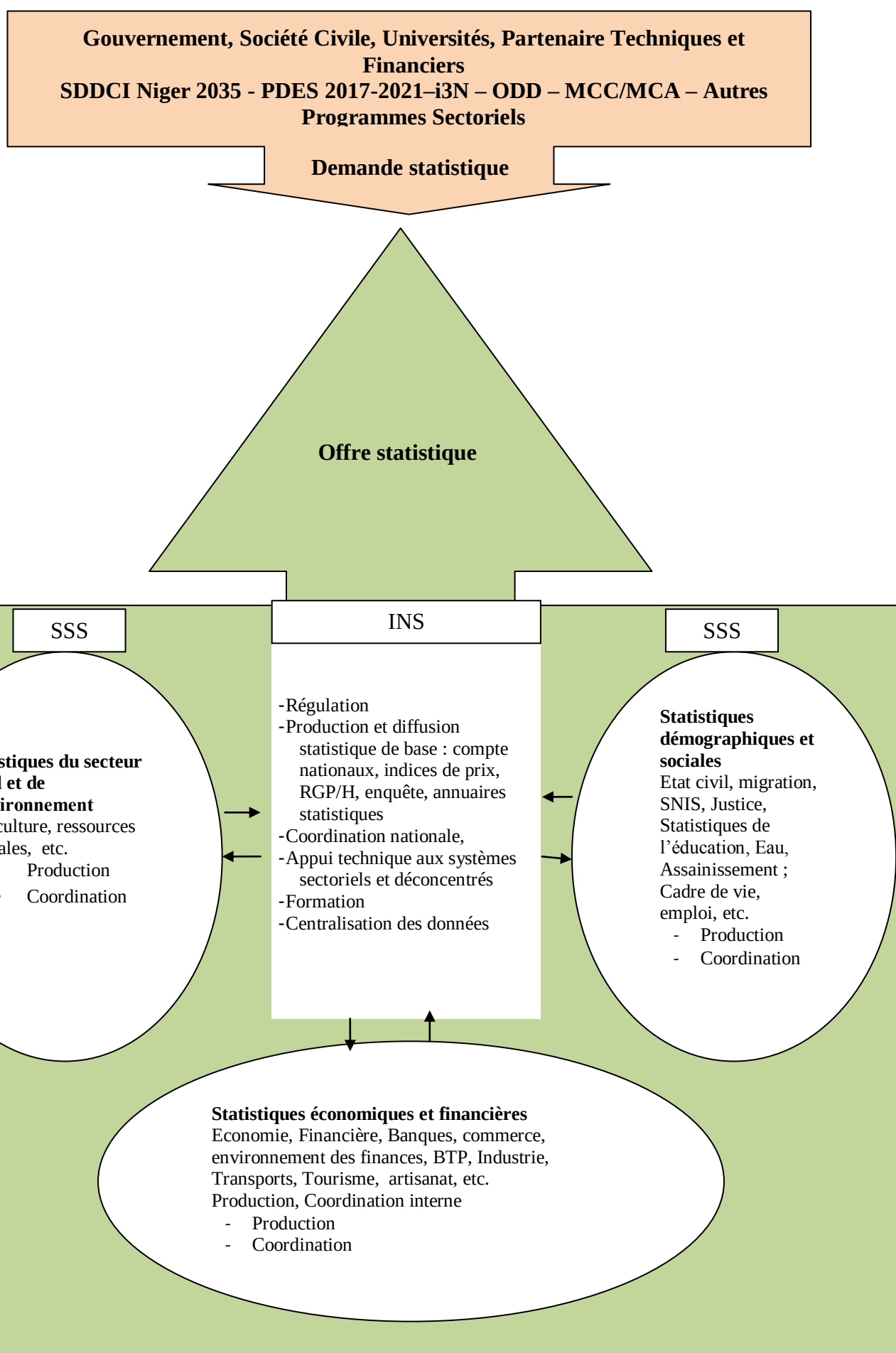
Toutefois, la production de nombreuses données statistiques reste décentralisée. En effet, les Directions des Statistiques Sectorielles ainsi que certaines structures publiques et parapubliques assurent également la production d'importantes données statistiques et de grandes opérations de collecte de données tel que le Recensement Général de l'Agriculture et du Cheptel (RGAC), le recensement scolaire, les inventaires forestier et de la faune, l'enquête cadre sur la pêche, etc.

I.3.3 Analyse de l'adéquation entre l'offre et la demande statistiques

Le principal défi pour le SSN est de réactualiser et renseigner la grande majorité des indicateurs sociodémographiques et macroéconomiques pour un meilleur suivi et évaluation de la mise en œuvre des politiques et stratégies de développement (PDES 2017-2021, ODD, i3N, PSEF, PDS, etc.). Conséquemment, Il s'avère nécessaire de mettre en œuvre, dans l'horizon de ces programmes pluriannuels, un programme d'opérations de collecte de données statistiques pour satisfaire leurs besoins. Toutes ces opérations relatives aux enquêtes d'envergure nationale, à la collecte des données administratives et aux recensements généraux, doivent également satisfaire les autres besoins du Gouvernement, des PTFs, de la société civile, des ONGs, etc.

Le schéma ci-dessous présente de manière synthétisée les domaines à prioriser par la fonction de production statistique.

Schéma de l'offre et de la demande statistiques



Dans le domaine macroéconomique, la production de données statistiques est destinée à satisfaire la demande en termes d'élaboration d'indicateurs macroéconomiques, financiers, monétaires et budgétaires comme le PIB, l'investissement, la consommation finale, l'inflation, la dette, les statistiques du commerce extérieur, la balance des paiements (BDP), la monnaie, les finances publiques et l'aide publique au développement (APD) .

Les principales sources productrices de ces données sont l'INS, le Ministère des Finances, le Ministère du Plan, la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) pour l'élaboration de la BDP et la situation monétaire, et la Douane pour les statistiques du commerce extérieur.

La grande partie de l'offre est assurée à travers les opérations réalisées au niveau de l'INS, relativement aux enquêtes sur la conjoncture (indice des prix à la consommation, indice de la production industrielle, etc.), les données d'enquêtes auprès des ménages et les données de sources administratives nécessaires pour élaborer les comptes nationaux (PIB, consommation finale, investissement, ou épargne). Il est essentiel à ce niveau que l'offre prenne en compte la nécessité d'améliorer la fiabilité, la qualité et la complétude des données de calcul du PIB, en prévoyant des enquêtes destinées à mieux valoriser les contributions du secteur informel et du secteur rural en général, deux (2) maillons importants de l'économie nationale. C'est pourquoi le SSN s'est engagé à l'amélioration et à la valorisation du PIB à travers la mise en œuvre du plan d'actions du Système de Comptabilité Nationale (SCN) 2008 des Nations Unies.

Par ailleurs, le SSN s'engage également à accompagner la production des statistiques des finances publiques conformément au manuel 2001 du FMI. Au niveau sectoriel, le SSN améliorera la production des statistiques de sources administratives (transport, tourisme, commerce, BTP, communication, mines, pétrole, énergie et industries, artisanat, environnement des affaires, etc.)

Enfin, le SSN devra répondre à la demande statistique en matière de suivi de l'aide publique au développement ainsi que de suivi des indicateurs d'efficacité de l'aide. Les données et indicateurs statistiques répondent à une demande nationale d'une part et internationale d'autre part à travers des engagements du Niger et PTF dans le cadre du partenariat Mondiale de Busan pour une coopération efficace.

Dans le domaine démographique et social, la demande d'informations statistiques est largement satisfaite par la mise en œuvre des opérations d'enquêtes d'envergure nationale comme l'EHCVM, l'EDSN-MICS, le RGP/H, mais aussi à travers l'exploitation des données de routine relatives notamment à l'état civil, la migration, la santé, l'éducation ou l'emploi.

L'exploitation et la valorisation des données de sources administratives, qui constituent une source considérable d'informations, doivent être encouragées et poursuivies pour éclairer davantage les stratégies nationales de développement social. Ce dispositif doit être complété par la réalisation de nouvelles opérations d'enquêtes pour couvrir les nouvelles thématiques notamment la gouvernance-paix-sécurité, les changements climatiques, etc.

Dans le domaine du secteur rural et de l'environnement, les statistiques produites renseignent sur l'état des différents écosystèmes (ressources naturelles) afin de permettre la fourniture résiliente des services éco systémiques. En outre, elles sont destinées au suivi de la sécurité alimentaire. En effet, le contexte actuel est caractérisé par des perturbations et dérèglements climatiques affectant la productivité des ressources naturelles (terres, eau, flore, faune, etc.). Pour ce faire, l'offre d'informations statistiques doit permettre de

satisfaire la demande de plus en plus forte des décideurs et des partenaires au développement.

Dans le domaine de la décentralisation, le Niger a parachevé, depuis 2009, le processus de communalisation intégrale. Cette situation a engendré une demande inédite d'informations statistiques au niveau communal. Pour accompagner le processus, l'INS a mis en place une Direction Régionale (DR/INS) dans chacune des huit (8) régions. Actuellement, ces DR/INS sont toutes opérationnelles. Elles ont pour missions de satisfaire la demande statistique exprimée par les entités déconcentrées (départements) et décentralisées (Conseils Régionaux et Communaux) en collaboration avec les autres structures déconcentrées des Ministères Sectoriels, dans un contexte d'adoption d'initiatives visant à assurer un développement équilibré et harmonieux des régions.

Les préoccupations relatives aux besoins de communalisation et de développement des régions s'inscrivent en meilleure place dans la mise en œuvre du PDES 2017-2021. Par conséquent, la SNDS_II 2017-2021 permettra de répondre significativement au souci de produire et d'améliorer les statistiques locales, en vue de les mettre à la disposition du PDES 2017-2021, et désagrégées aux niveaux les plus déconcentrés possibles dans le pays.

Dans le domaine de l'intégration économique régionale, la production des indicateurs de suivi des critères de convergence dans le cadre de la surveillance multilatérale au niveau des institutions sous régionales et régionales (UEMOA, CEDEAO) constitue une priorité pour le SSN qui s'emploiera à satisfaire, comme par le passé, ces besoins.

Ainsi, la matrice d'adéquation entre l'offre et la demande statistiques, ci-dessous, fait ressortir les différentes opérations de production des données nécessaires pour assurer une offre statistique indispensable à la mise en œuvre des stratégies nationales de développement. Ces opérations, visant à faire correspondre, à terme, la demande et l'offre statistiques, seront réalisées sur la période du PDES 2017-2021 en même temps que le renforcement des capacités institutionnelle, organisationnelle, technique, méthodologique, humaine, matérielle et financière, en guise de catalyseur.

Tableau 2 : Matrice d'adéquation entre l'offre et la demande statistique

Résultats	Indicateurs de résultats	Sources de donnée
Impact		
Le bien-être de la population nigérienne est amélioré	1. Indice de développement humain (IDH)	INS
	2. Proportion de la population vivant en dessous du seuil national de pauvreté	
Effets globaux		
Le Niveau de développement social des populations est amélioré	3. Incidence de la pauvreté multidimensionnelle	INS
La croissance économique est forte, soutenue et inclusive	4. Taux de croissance annuelle du PIB réel	INS
	5. Indice de répartition des revenus (indice de Gini)	INS
	6. Proportion de la classe moyenne (approche noyau dur)	INS
Les populations sont bien gouvernées dans un espace sécurisé	7. Indice Mo Ibrahim (score)	Fondation Mo Ibrahim
	8. Indicateur de la Gouvernance Banque Mondiale (CPIA)	BM
Gestion durable de l'environnement et changement climatique	9. Superficies des terres récupérées	MEDD
Renaissance Culturelle		
Effets spécifiques		
Le niveau du capital humain est significativement rehaussé	10. Espérance de vie à la naissance	INS
	11. Durée Moyenne de scolarisation	INS
	12. Espérance de vie scolaire	INS
	13. Taux d'alphabétisation des 15 ans et plus	INS

Résultats	Indicateurs de résultats	Sources de donnée
	14. Taux d'alphabétisation des femmes de 15 ans et plus en milieu rural	INS
	15. Taux net de scolarisation Primaire des filles en milieu rural	INS
	16. Taux net de scolarisation secondaire I des filles en milieu rural	INS
	17. Taux net de scolarisation secondaire II des filles en milieu rural	INS
Le cadre de vie des populations est adéquat	18. Proportion de la population urbaine vivant dans des quartiers de taudis, des implantations sauvages ou des logements inadéquats	INS
	19. Taux d'accès des ménages aux équipements de lavage des mains au savon (proxy ODD)	MHA
Le secteur rural est significativement transformé	20. Taux de croissance du PIB Primaire	INS
	21. Proportion des jeunes ruraux ayant un emploi permanent	INS
La gestion du développement est efficace	22. Part des investissements dans les ressources mobilisées (Financement de l'économie nationale sur ressources intérieures comme proxy)	MP
	23. Taux de consommation des crédits d'investissement	MP
	24. Proportion de l'emploi informel dans les secteurs non agricoles (Part du secteur informel dans le PIB comme proxy)	INS
Les populations sont satisfaites des prestations de l'administration publique	25. Indice de perception de la corruption	Transparency International
	26. Taux de satisfaction des usagers des services publics	INS
La sécurité intérieure du pays et de ses frontières est assurée	27. Taux de satisfaction des populations par rapport à la sécurité	INS
Effets sectoriels		
Les conditions sont créées pour	28. Indice synthétique de fécondité	INS

Résultats	Indicateurs de résultats	Sources de donnée
capturer le dividende démographique	29. Ratio de dépendance démographique	INS
	30. Taux de croissance démographique	INS
	31. Emploi des jeunes (taux de chômage des jeunes)	INS
Le système de protection sociale est performant	32. Proportion de femmes et de filles victimes de violences (physiques, sexuelles, psychologiques, économique ou culturelle)	Enquête sur l'ampleur et les déterminants des VBG
	33. Proportion de la population bénéficiant d'une assurance maladie (taux de couverture sociale proxy)	MFP/PS
Le niveau d'instruction de la population est amélioré	34. Taux d'achèvement (primaire et secondaire)	MEP/A/PLN/EC et le MES
	35. Proportion des élèves dans les enseignements professionnels et techniques	MEPT
	36. Proportion d'étudiants pour 100 000 habitants	MESRI
L'état de santé de la population est amélioré	37. Prévalence de la malnutrition aiguë globale	MSP
	38. Prévalence de la malnutrition chronique	MSP
	39. Insuffisance Pondérale	MSP
	40. Incidence du paludisme pour 1000 habitants	MSP
	41. Taux de mortalité maternelle	INS
	42. Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans	INS
Les services d'eau potable sont améliorés	43. Taux d'accès de la population au service optimal d'eau potable en milieu rural	MHA
	44. Taux d'accès de la population au service optimal d'eau potable en milieu urbain	MHA
	45. Taux d'accès de la population au service basique d'eau potable en milieu rural	MHA
	46. Taux d'accès de la population au service basique d'eau potable en milieu urbain	MHA

Résultats	Indicateurs de résultats	Sources de donnée
Les services d'hygiène et d'assainissement sont renforcés	47. Taux d'accès des ménages au service basique d'assainissement	MHA
	48. Taux d'accès des ménages au service optimal d'assainissement	MHA
	49. Taux d'utilisation des toilettes modernes	INS
Les établissements humains sont résilients et durables	50. Proportion de la population vivant dans des logements inadéquats (urbain et rural)	INS
La pollution du milieu de vie est réduite	51. Taux de traitement des eaux usés	MHA
Les chaînes de valeur des produits miniers, pétroliers et industriels sont développées	52. Contribution des industries extractives dans le PIB	INS
	53. Valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière, en proportion du PIB et par habitant	INS
Les infrastructures économiques de base sont développées	54. Taux d'accès à l'électricité	Ministère de l'Energie
	55. Proportion de la population utilisant l'électricité comme source d'éclairage	INS
	56. Taux de couverture nationale en TIC (taux d'utilisation de téléphone portable comme proxy)	INS
Les services du secteur tertiaire sont compétitifs	57. Part de la valeur ajoutée du secteur tertiaire	INS
L'environnement des affaires est attractif	58. Classement Doing Business	Doing Business
Les productions ASP et halieutiques sont accrues	59. Part du PIB ASP/H sur le PIB global	
Les infrastructures et services ruraux sont développés	60. Taux d'investissement dans les infrastructures rurales (taux d'investissement bru comme proxyt)	INS

Résultats	Indicateurs de résultats	Sources de donnée
	61. Taux d'électrification en milieu rural	Ministère de l'Energie
La gestion des finances publiques est efficace	62. Indice d'efficacité globale des dépenses publiques d'éducation	INS
	63. Indice d'efficacité globale des dépenses publiques de santé	INS
	64. Taux d'exécution annuelle du budget de l'Etat	MF
	65. Taux global annuel d'endettement	INS
La gestion du cadre macroéconomique est efficace	66. Taux annuel moyen de l'inflation	INS
	67. Solde de la balance commerciale	INS
	68. Taux de consommation annuelle des crédits budgétaires	MF
Les services financiers sont développés	69. Taux de bancarisation	MF
Les services publics de qualité sont délivrés aux populations	70. Taux de réponses aux réclamations des usagers des services publics	MFP
	71. Pourcentage des services rendus par les administrations publiques répondant aux normes de qualité	MFP
Les bonnes pratiques administratives sont promues	72. Proportion de Ministères et Institutions produisant des rapports annuels de performance	DGB/MF
Les menaces sécuritaires sont atténuées	73. Proportion des armes légères et autres saisies qui sont enregistrées et tracées conformément aux normes et instruments juridiques internationaux	CNCAI
	74. Part du territoire couvert par la police nationale	CNF/MISPDACR
	75. Proportion des frontières du territoire bornées	CNF/MISPDACR

Résultats	Indicateurs de résultats	Sources de donnée
Les conflits communautaires sont réduits	76. Pourcentage de conflits résolus de manière paisible	HACP
Le contrôle citoyen de l'action publique est effectif	77. Pourcentage des budgets annuels citoyens élaborés	DGB/MF
	78. Pourcentage des communes associées à l'élaboration du budget annuel de l'Etat	MF

Source : Manuel de suivi/Evaluation du PDES

Les contraintes en matière de capacités institutionnelle, méthodologique, d'analyse, de coordination, de disponibilité des ressources humaines, matérielles et financières, de collecte, de traitement, de diffusion et d'archivage, peuvent entraver la production, altérer la fiabilité et la qualité des produits et élargir l'écart entre l'offre et la demande statistiques.

I.4 Analyse des Forces et Faiblesses par secteur du SSN

L'analyse globale présentée ci-dessus cache des spécificités que seule l'analyse des différentes composantes du système permet d'identifier.

I.4.1 Domaine des statistiques démographiques et sociales

La production des statistiques démographiques et sociales relève principalement de l'INS et des secteurs de l'éducation, de la santé, de l'emploi, de la gouvernance et de la population.

Les principales forces identifiées sont :

- l'existence des stratégies de collecte des données au niveau de la plupart des structures sectorielles des statistiques ;
- l'existence de méthodologies de centralisation, de traitement, d'analyse et de diffusion des données statistiques au niveau de certaines structures ;
- l'existence de bases de données dans certaines structures ;
- l'existence des tableaux de bord, des annuaires statistiques et d'autres publications dans certaines structures ;
- l'existence des structures déconcentrées aux niveaux régional, départemental et communal dans certains secteurs ;
- l'existence d'une expertise avérée de l'INS dans la conduite des enquêtes auprès des ménages et des RGP/H.

Les principales faiblesses relatives à la production des statistiques démographiques et sociales sont les suivantes :

- l'absence de publications d'annuaire statistique au niveau de certaines structures ;
- l'irrégularité dans les publications statistiques dans certaines structures ;
- la difficulté d'accès à certaines informations dans le secteur de la gouvernance ;
- l'insuffisance dans la coordination des activités de production statistique dans certains secteurs notamment l'existence des conflits d'attributions entre les DEP et les DS.

I.4.2 Domaine des statistiques économiques

La production des statistiques économiques relève principalement de l'INS, du Ministère des Finances, du Ministère du Plan, et de la BCEAO.

Le domaine des statistiques économiques couvre les aspects relatifs aux comptes économiques, aux statistiques des entreprises, aux statistiques sectorielles (mines, pétrole, énergie et industrie, construction), aux finances publiques, à la coopération pour le développement, au commerce extérieur, à la balance des paiements, aux prix, aux salaires et rémunérations et aux sciences, technologies et innovations.

Les principales forces de ce domaine sont :

- l'élaboration régulière des comptes nationaux dans les délais et leur diffusion selon respectivement le Système de Comptabilité Nationale des Nations Unies (SCN93) conformément aux recommandations des Nations Unies et à la norme SGDD du FMI ;
- la publication des comptes nationaux accompagnée des commentaires économiques sur les principaux indicateurs ainsi que d'une note sur la méthodologie et la révision des comptes provisoires et définitifs ;
- la production de la Matrice de Comptabilité Sociale (MCS) depuis 2014 ;
- la poursuite des travaux de production des comptes trimestriels dont la première publication est prévue en 2017 ;
- l'existence d'un cadre institutionnel pour la réalisation des prévisions macroéconomiques et budgétaires et la Production régulière et dans les délais de celles-ci conformément au cycle de préparation du budget de l'Etat ;
- la réalisation des prévisions macroéconomique à l'aide d'un modèle quasi-comptable qui prend en compte en plus des quatre comptes macroéconomiques (PIB, TOFE, BDP et SM) les spécificités de l'économie du Niger avec le développement de sous-modules (activités extractives, micro-simulations de pauvreté, etc.).
- l'élaboration des notes de cadrage macroéconomique et budgétaire des lois de finances et de notes techniques expliquant les principales hypothèses des prévisions macroéconomiques ;
- l'existence d'un répertoire d'entreprises régulièrement mis à jour ;
- la disponibilité des documents comptables des entreprises et leur transmission à l'INS ;
- l'existence d'une convention entre l'INS et la Chambre de Commerce et d'Industrie du Niger ;
- l'existence d'une stratégie de collecte des données et d'une base des données du commerce type DevInfo en cours d'élaboration ;
- la régularité de l'enquête sur les prix à la consommation et la publication régulière et à temps de l'indice des prix à la consommation ;
- l'existence d'une enquête permanente auprès des établissements hôteliers ;
- l'existence d'un Observatoire National des transports ;
- La participation de la BCEAO aux activités statistiques (statistiques monétaires et financières, BDP, base de données monétaires et financières, la centrale des bilans) ;
- l'existence de plusieurs comités thématiques sur les finances publiques notamment le Comité interministériel de gestion de la dette, le comité Document de programmation budgétaire et économique pluriannuel, le comité de suivi des appuis budgétaires, le Comité interministériel de gestion de la Trésorerie, etc. ;
- l'existence du recensement général de l'agriculture et du cheptel ;
- L'existence d'un manuel de concepts et de définitions des indicateurs TICS ;

¹ Comité technique Conjoint chargé du cadrage macroéconomique et budgétaire des lois de finances créé par arrêté conjoint N°000008 MP/AT/DC-MF du 24 février 2014

- L'existence d'un guide méthodologique pour la collecte et le calcul des indicateurs du partenariat mondial de BUSAN afin de mesurer l'efficacité de la coopération.

Les faiblesses

Le domaine des statistiques économiques fait face à un certain nombre de faiblesses au niveau de tous les secteurs qui le composent.

Il s'agit de :

- la couverture des comptes nationaux non encore exhaustive (produits forestiers non ligneux, produits aquacoles et halieutiques, etc.) ;
- le non respect de la périodicité des recensements généraux de l'agriculture et du cheptel (RGAC) ;
- les données statistiques sur les collectivités locales sont incomplètes, seulement 30% fournissent chaque année leurs documents comptables ;
- difficultés de collecte des données sur les statistiques des Institutions sans but lucratif au service des ménages (ONG, Associations, Syndicats) ;
- les déclarations des statistiques des entreprises du secteur moderne sont mal appréhendées et suivies ;
- irrégularité des enquêtes permettant une actualisation de certains comptes ou agrégats (secteur informel, services domestiques, services d'éducation et de santé, loyers imputés) ;
- les difficultés de traitement du budget d'investissement et de l'aide extérieure ;
- L'incomplétude des données collectées en matière d'efficacité de l'aide extérieure ;
- l'incomplétude des informations nécessaires à la formulation des hypothèses dans les délais et l'insuffisance de l'évaluation des impacts des réformes des régies financières ;
- la difficulté de collecte des statistiques des secteurs de l'énergie et du pétrole ;
- la difficulté de collecte de données sur l'artisanat minier ;
- l'absence d'informations statistiques détaillées, notamment sur les effectifs des travailleurs par catégories socioprofessionnelles ;
- l'insuffisance de la couverture, notamment pour les rémunérations et les effectifs du secteur privé et du secteur informel.

I.4.3 Domaine du développement rural et de l'environnement

La production des statistiques de ce domaine relève de l'INS et des Directions des Statistiques Sectorielles de l'Agriculture, de l'Elevage, de l'Environnement, de l'Hydraulique et du Développement communautaire.

Les principales forces sont les suivantes :

- l'existence de dispositifs formels de collecte et de validation des données statistiques au niveau de certains secteurs d'informations (bulletin décadaire hydrologique et agricole, SIMA et SIM/B, RGAC 2005, EPER, enquête horticole pour l'estimation des récoltes en contre saison, bilans céréalier et alimentaire annuels, répertoire des ONGs et associations de développement, inventaire périodique de la faune sauvage et des forêts, etc.) ;

- la conduite périodique de l'Enquête Cadre sur la Pêche Artisanale Continentale, sur les produits forestiers non ligneux et sur les substances qui polluent l'environnement ;
- l'édition et la diffusion de rapports annuels sur les indicateurs au niveau de certains secteurs;
- l'existence d'un atlas d'occupation du sol du Niger au niveau de l'environnement;

Pour les faiblesses, on note principalement :

- l'insuffisance de données statistiques désagrégées au niveau de tous les secteurs ;
- l'inexistence d'une stratégie d'archivage des données ;
- l'insuffisance de cohérence des statistiques officielles produites par le niveau central et le niveau déconcentré ;
- le non-respect des délais relatifs à la périodicité de certaines grosses opérations telles que le RGAC, l'inventaire des ouvrages hydrauliques, forestiers et fauniques, etc. ;
- L'insuffisance d'informations disponibles et récentes sur les ressources naturelles (forêts, pêche, faune) ainsi que sur les substances polluantes de l'environnement ;
- la faiblesse du protocole d'échantillonnage des animaux pour le suivi des prix de vente et des caractéristiques des animaux commercialisés ;
- l'absence de prix aux poids des animaux vifs;
- l'insuffisance d'informations statistiques sur les ressources pastorales, les mouvements des éleveurs et des troupeaux, la localisation des points d'eau, la production agricole autour des oasis et le bord de la Komadougou Yobé et du Lac Tchad, etc ;
- le manque d'appropriation du cadre des Nations Unies production des statistiques de l'environnement.

I.4.4 Domaine des méthodologies de collecte, traitement, analyse, dissémination et archivage des données

Les principales forces de ce domaine transversal sont les suivantes :

- l'existence de manuels des méthodologies dans certains secteurs;
- l'existence, à l'INS, d'un site web régulièrement mis à jour (www.ins.ne) ;
- l'existence, à l'INS, d'un Schéma Directeur Informatique ;
- l'existence d'un entrepôt de données (ANADO) ;
- la souscription du pays au SGDD ;
- l'existence de bases de données (NigerInfo, RENALOC, bases de données sectorielles) ;
- l'existence d'une politique de diffusion de l'INS.

Pour les faiblesses, on peut noter :

- l'irrégularité des analyses approfondies des données ;
- l'absence d'une stratégie formelle d'archivage, de sécurisation et de sauvegarde de données statistiques ;
- la mise en œuvre partielle de la politique de diffusion des données ;
- l'absence d'anonymisation des données ;

- le non respect du calendrier de publication au niveau de certains secteurs;
- la faible capacité du SSN en matière d'implémentation des TICs dans la conduite des opérations statistique et la diffusion de l'information statistique (applications mobile, twitter, etc.).

I.4.5 Domaine de la gestion stratégique des statistiques officielles

Pour ce domaine transversal, les principales forces sont les suivantes:

- l'existence des textes législatifs et réglementaires relatifs à l'organisation et à la réglementation de l'activité statistique ;
- l'existence d'un Conseil National de la Statistique (CNS) pour orienter la politique statistique de la Nation doté d'un Secrétariat Technique Permanent, de cinq (5) comités sectoriels et d'un comité du contentieux ;
- l'existence d'un Institut National de la Statistique (INS) ;
- l'existence d'un programme pluriannuel de développement de la statistique (SNDS) depuis 2008 ;
- l'existence des directions sectorielles des statistiques ;
- l'existence des directions régionales de la statistique ;
- l'existence d'une Ecole Nationale Supérieure de Formation en Statistique (ENSFS) à l'INS ;
- l'existence d'un effectif appréciable de professionnels statisticiens et démographes ;
- l'existence d'un plan de formation et de perfectionnement des cadres du SSN ;
- l'existence d'une nomenclature budgétaire favorable au financement de l'activité statistique ;
- l'existence d'un partenariat technique et financier dynamique avec divers organismes nationaux, régionaux et internationaux pour accompagner le développement du SSN ;
- l'existence d'un Cadre National d'Assurance Qualité des Statistiques Publiques (CNAQ/SP) et d'une Charte de la qualité ;
- l'adoption de l'approche « Gestion Axée sur les Résultats (GAR) » dans la programmation et le suivi-évaluation de la mise en œuvre des activités du SSN.

Au titre des faiblesses, on peut noter :

- le retard dans la mise en œuvre de certaines recommandations et normes régionales et internationales (la non mise en place d'un FNDS, la non contextualisation de certaines nomenclatures internationales, la mise en œuvre partielle de la norme SGDD, etc.) ;
- la non mise en place d'un comité du contentieux du SSN ;
- l'inexistence d'un comité de visa statistique ;
- l'insuffisance des ressources humaines et financières des structures statistiques sectorielles ;
- la stagnation voire la diminution des ressources financières de l'INS ;
- l'insuffisance du cadre législatif et réglementaire renforçant le rôle de l'INS dans la coordination de l'activité statistique ;
- la faiblesse de la culture statistique ;
- la mise en œuvre partielle du plan de formation et de perfectionnement des cadres du SSN ;

- le retard dans le démarrage des activités de l'ENSFS ;
- la forte dépendance du SSN aux PTFs dans le financement des opérations statistiques ;
- l'absence d'un cadre formel de concertation entre le SSN et les PTFs ;
- l'insuffisance des spécialistes dans les statistiques sectorielles ;
- l'insuffisance du dispositif de suivi-évaluation de la SNDS_II 2014-2018 ;
- la forte mobilité des cadres du SSN ;
- Le retard dans la mise en œuvre de certaines dispositions de la Charte Africaine de la Statistique (mise en place d'un Fonds National de Développement de la Statistique, d'un code d'éthique et de déontologie, etc.).

I.4.6 Forces et faiblesses communes à tous domaines

Il faut noter qu'en plus des forces et faiblesses spécifiques aux différents domaines, il existe d'autres qui sont communes à une partie ou à tous les domaines.

Les forces communes sont les suivantes :

- la volonté politique clairement affichée par l'Etat en vue de développer le Système Statistique National (SSN) ;
- l'existence d'un mécanisme de suivi et évaluations dans certaines structures ;
- l'expertise de l'INS dans le domaine de la collecte et du traitement de données ;

Les faiblesses communes sont les suivantes :

- l'insuffisance du personnel (statisticiens, informaticiens, etc.) en quantité et en qualité à tous les niveaux ;
- l'insuffisance de moyens matériels et financiers ;
- le retard dans la mise à disposition des fonds au niveau de tous les secteurs ;
- le retard dans la remontée des informations du niveau déconcentré au niveau central ;
- l'insuffisance de la culture statistique ;
- l'insuffisance des capacités d'analyses des principaux acteurs de la chaîne de production des statistiques ;
- L'insuffisance de l'harmonisation méthodologique au sein du SSN ;
- l'insuffisance du cadre législatif et réglementaire en termes de mandat pour la collecte, le traitement et la diffusion des données statistiques au niveau des différents secteurs ;
- la faible synergie entre l'Etat et les autres intervenants (ONGs, secteur privé, collectivités, ...) dans la production des statistiques des différents secteurs ;
- le faible accès aux TICs ;
- la faiblesse dans le renforcement des capacités des principaux acteurs (production et utilisation des logiciels statistiques ;
- L'insuffisance des moyens humains, matériels et financiers pour la production des données statistiques;

I.5. Analyse des Opportunités et des Menaces du Système Statistique National

Compte tenu de la forte similitude des opportunités et des menaces des différents secteurs, l'analyse a été menée au niveau de tout le Système Statistique National (SSN).

I.5.1 Les opportunités

D'une manière générale, il faut noter que le Système Statistique National (SSN) bénéficie aujourd'hui de plusieurs opportunités lui permettant de faire face aux différentes menaces auxquelles il reste exposé, afin de mener à bien ses missions. Il s'agit de :

- l'adoption par l'Assemblée Nationale de la Déclaration de Politique Générale (DPG) du Gouvernement qui consacre la statistique comme un secteur stratégique et prioritaire ;
- Ancrage de la SNDS_II 2017-2021 dans Plan de Développement Economique et Social (PDES) 2017-2021 ;
- la mise en œuvre et le suivi et l'évaluation du PDES 2017-2021 auquel la SNDS_II 2017-2021 sera enrégistrée;
- l'existence de politiques et stratégies sectorielles (I3N, PSEF, PDS, etc.) ;
- l'adhésion du Niger aux agendas 2030 des Nations-Unies (Objectifs de Développement Durable) et 2063 de l'Union Africaine, qui vont entraîner un accroissement inédit de la demande de statistiques de qualité ;
- la disponibilité de plusieurs PTFs notamment l'Union Européenne, le PNUD, la Banque Mondiale, PARIS21, l'UNICEF, la BAD, l'UNFPA, l'USAID, la CEA, le MCC/MCA, Statistique Canada, etc. pour appuyer le développement de la statistique au Niger ;
- l'existence de programmes de renforcement des capacités et d'harmonisation statistiques au sein des organisations sous-régionales (UEMOA, CEDEAO, etc.) et régionales (BAD, CEA, AFRISTAT, etc.) dont le Niger est membre;
- l'existence de plusieurs accords et conventions de financement relatifs au développement de la statistique dans de nombreux secteurs prioritaires (agriculture, santé, éducation, environnement, hydraulique, finances publiques, etc.) ;
- l'existence de grandes écoles de statistique et de démographie (ENSEA, ENSAE, ISSEA, IFORD, etc.) ;
- l'existence de plusieurs normes internationales en matière d'échanges et de diffusion de données statistiques (SDMX, SGDD, NSDD, etc.) ;
- l'existence d'une Charte Africaine de la Statistique ratifiée par le Niger ;
- La participation du Niger au processus de suivi des engagements du partenariat mondial pour une coopération efficace pour le développement, ainsi que l'existence d'une équipe conjointe d'appui (PNUD-OCDE) internationale pour le suivi au niveau mondial.

I.5.2 Les menaces

Le système statistique nigérien est sujet à plusieurs menaces, dont notamment :

- la baisse des dotations budgétaires de l'Etat au SSN ;
- l'arrêt ou la suspension du soutien financier de certains partenaires ;
- l'instabilité institutionnelle ;

- les décaissements tardifs des fonds ;
- le refus de collaboration de certaines parties prenantes lors de la conception et de la mise en œuvre des opérations statistiques : organismes et/ou institutions, entreprises privées et certaines populations ;
- la résistance aux changements de certains acteurs ;
- la forte mobilité des cadres du SSN ;
- la cybercriminalité ;
- la perte de données ;
- l'utilisation de données non officielles par certains utilisateurs ;
- l'insuffisance de la couverture du pays en réseaux de téléphonie mobile ;
- le faible taux de couverture en électricité.

I.6 Analyse des ressources financières, humaines et matérielles de l'INS et des directions des statistiques sectorielles

I.6.1 Analyse des ressources humaines et matérielles du Système Statistique National (SSN)

Le personnel du Système Statistique Nigérien (SSN) a un effectif de 495 agents, toutes catégories confondues. Il est composé de deux (2) grandes catégories : 276 professionnels de la statistique et assimilés (statisticiens/économistes, démographes et informaticiens) et 219 autres cadres non statisticiens y compris le personnel d'appui.

I.6.1.1 Les Directions des statistiques sectorielles

Selon le rapport CRESS-2016 qui a couvert 27 Directions de Statistiques Sectorielles, le personnel s'élève à 232 agents dont 99 professionnels de la statistique et assimilés (les statisticiens/économistes, les démographes ainsi que les informaticiens) et 133 non statisticiens.

Cette situation peut affecter la disponibilité et la fiabilité des données produites au niveau de certains secteurs qui ne disposent pas de statisticiens en quantité. C'est pour palier ces insuffisances que ces structures ont exprimé un besoin en ressources humaines de 255 agents dont 168 Statisticiens/Démographes, 27 Informaticiens et 26 agents d'appui.

Concernant les ressources matérielles, les DSS disposent de : 134 ordinateurs de bureau, 60 ordinateurs portables, 92 imprimantes, 18 scanners et 16 vidéo projecteurs. Les besoins exprimés sont de 384 ordinateurs de bureau, 189 portables, 30 imprimantes et 27 photocopieurs.

En matière des TICs, 79% de ces directions disposent d'une connexion internet contre 21% d'entre elles qui ne disposent pas de cet outil technologique.

I.6.1.2 L'Institut National de la Statistique (INS)

Selon le rapport CRESS-2016, l'INS disposait, en 2015, d'un effectif de 263 agents réparti comme suit : 60 Ingénieurs Statisticiens Economistes (ISE) et assimilés, 50 Ingénieurs des Travaux Statistiques (ITS), 25 Techniciens Supérieurs de la Statistique (TSS), 27 Assistants Techniques de la statistique (AT), 13 Informaticiens, 2 Economistes et 86 cadres et personnel

d'appui des autres corps. Les besoins en ressources humaines exprimés par les structures de l'INS s'élèvent à 27 agents dont 14 statisticiens.

Sur le plan matériel, l'Institut National de la Statistique disposait de 443 ordinateurs en 2015 (dont 179 portables) pour un effectif de 263 agents. Il disposait également de 130 tablettes pour la collecte des données, 126 imprimantes, 8 scanners et 13 vidéo projecteurs. Les besoins en matériels informatiques exprimés SONT de 139 onduleurs et 25 imprimantes.

Il faut aussi noter que l'INS dispose d'une flotte pour la communication et d'une connexion internet haut débit.

I.6.2 Analyse des ressources financières du Système Statistique National (SSN)

Les ressources financières jouent un rôle primordial dans la réalisation des activités programmées par les structures du SSN. Elles assurent la viabilité et la fiabilité des travaux autour desquels s'organise et s'engage toute structure de production statistique.

I.6.2.1 Les ressources financières des Directions Sectorielles des Statistiques

Selon le rapport provisoire sur l'état de la statistique en 2015, les prévisions budgétaires des Directions des Statistiques Sectorielles s'élevaient à 2003,6 millions de FCFA dont 911,9 millions sous financement de l'Etat. Les encaissements au titre de la même année s'élèvent à 1054,9 millions de FCFA (soit un taux de réalisation global de 52,6%) dont 40,1% provenant de l'Etat.

I.6.2.2 Les ressources financières de l'INS

Les prévisions budgétaires de l'INS au titre de l'année 2015 s'élèvent à 5584,1 millions de FCFA. Les encaissements au niveau de l'Institut National de la Statistique (INS), au titre de la même année 2015, s'élevaient à 5091,1 millions de FCFA (soit un taux de réalisation de 91,2%) dont 49,7% provenant de l'Etat. Il faut aussi noter que contrairement aux directions de statistiques sectorielles, les dépenses de l'Institut National de la Statistique (INS) couvrent les charges salariales et les grosses opérations d'enquêtes qui nécessitent beaucoup de ressources financières.

I.7 Analyse consolidée de la situation

L'actualisation de l'analyse diagnostique du SSN s'est basée sur la méthode FFOM (Forces/Faiblesses ; Opportunités/Menaces) qui permet d'identifier et d'examiner les forces et faiblesses du SSN ainsi que les opportunités et menaces émanant de son environnement externe. En effet, l'examen des forces et faiblesses internes permet d'apprécier les capacités de gestion, de programmation et de financement du SSN, alors que l'analyse des opportunités et menaces permet d'appréhender les principaux points de l'analyse de l'environnement et identifier ceux d'entre eux qui constituent des opportunités pour le système, et ceux qui représentent des menaces ou obstacles à la performance de ce dernier.

Cette analyse relève clairement que le SSN dispose des éléments-forces qui peuvent servir de points d'ancrage pour son renforcement et l'amélioration de ses performances. De même, le contexte actuel comporte plusieurs opportunités qui pourraient favoriser le renforcement des capacités du SSN.

Cependant, en dépit de ces forces et opportunités, le SSN présente encore des faiblesses et reste exposé à certaines menaces, qui pourraient continuer à entraver son bon fonctionnement et impacter sur sa productivité.

Ainsi, l'analyse consolidée de la situation actuelle du SSN fournit autant d'éléments factuels qui permettent : (i) de formuler une vision réaliste pour le développement à moyen et long termes du SSN ; (ii) de lui assigner en conséquence une mission ; et (iii) de définir des orientations stratégiques claires pour réaliser cette vision. En effet, la vision ne prendrait tout son sens que si des mesures stratégiques sont prises pour l'accomplir.

II. ORIENTATIONS STRATEGIQUES

II.1 Vision et mission

II.1.1 Vision

Les données statistiques sont indispensables à une prise de décision dans tous les domaines de la vie économique et sociale. Dans cette optique, la vision du gouvernement nigérien est de « **Bâtir un Système Statistique National (SSN) cohérent, dynamique, fiable et crédible sur le plan national et international, pour satisfaire efficacement les besoins des utilisateurs nationaux et internationaux en matière de conception, de mise en œuvre, de suivi et évaluation des politiques, plans, programmes et projets de développement** ».

II.1.2 Mission

Le Système Statistique National (SSN) a pour mission essentielle de collecter, traiter, analyser, publier et diffuser des informations statistiques fiables et de qualité, et répondant aux normes régionales et internationales, et pertinentes pour éclairer le développement du pays. Dans ce cadre, l'INS est l'institution locomotive du système, notamment en ce qui concerne la coordination, l'appui conseil aux autres structures du système et la représentation au niveau international et régional.

II.2 Principes directeurs et valeurs fondamentales partagées

II.2.1. Principes directeurs

Les organismes du Système Statistique Africain (SSA) et les statisticiens africains, ainsi que tous ceux qui travaillent dans le domaine de la statistique en Afrique, doivent respecter les principes énoncés dans la Résolution sur les dix (10) principes fondamentaux de la statistique officielle², adoptée par la Commission de Statistique des Nations Unies en avril 1994.

Le Niger a signé et ratifié la Charte Africaine de la Statistique. Le Système Statistique National (SSN) du Niger fait sien les principes édictés dans ladite Charte, présentés dans l'encadré 1.

² Source : Charte Africaine de la Statistique

Encadré : Les principes de la Charte Africaine de la Statistique

Principe 1 : Indépendance professionnelle

Indépendance scientifique : Les autorités statistiques doivent pouvoir exercer leurs activités selon le principe de l'indépendance scientifique, en particulier vis-à-vis du pouvoir politique et de tout groupe d'intérêt ; cela signifie que les méthodes, concepts et nomenclatures utilisés pour l'exécution d'une opération statistique ne doivent être choisis que par les autorités statistiques sans aucune influence de quelque forme que ce soit et dans le respect des règles d'éthique et de bonne conduite.

Impartialité : Les autorités statistiques doivent produire, analyser, diffuser et commenter les statistiques africaines dans le respect de l'indépendance scientifique et de manière objective, professionnelle et transparente.

Responsabilité : Les autorités statistiques et les statisticiens africains doivent recourir à des modes de collecte, de traitement, d'analyse et de présentation des données statistiques claires et pertinentes. De plus, les autorités statistiques ont le droit et le devoir de faire des observations sur les interprétations erronées et les usages abusifs de l'information statistique qu'elles diffusent.

Transparence : Pour faciliter une interprétation correcte des données, les autorités statistiques doivent fournir, en fonction de normes scientifiques, des informations sur les sources, les méthodes et les procédures qu'elles utilisent. Les textes législatifs et réglementaires et toutes dispositions régissant le fonctionnement des systèmes statistiques doivent être portés à la connaissance du public.

Principe 2 : Qualité

Pertinence : Les statistiques africaines doivent répondre aux besoins des utilisateurs.

Pérennité : Les statistiques africaines doivent être conservées sous une forme aussi détaillée que possible afin d'en garantir l'utilisation par les générations futures, tout en préservant les principes de confidentialité et de protection des répondants.

Sources de données : Les données utilisées à des fins statistiques peuvent être tirées de diverses sources, qu'il s'agisse de recensements, d'enquêtes statistiques et/ou de fichiers administratifs. Les organismes responsables de la statistique doivent choisir leur source en tenant compte de la qualité des données qu'elle peut fournir, de leur actualité, particulièrement, la charge qui pèse sur les répondants et les coûts sur les donateurs. L'utilisation par les autorités statistiques des fichiers administratifs à des fins statistiques doit être garantie par la loi sous réserve de confidentialité.

Exactitude et fiabilité : Les statistiques africaines doivent refléter la réalité de façon exacte et fiable.

Continuité : Les autorités statistiques garantissent la continuité et la comparabilité dans le temps des informations statistiques.

Cohérence et comparabilité : Les statistiques africaines doivent présenter une cohérence interne dans le temps et permettre la comparaison entre les régions et les pays ; à cette fin, il doit être possible de combiner et d'utiliser conjointement des données connexes provenant de sources différentes. Les concepts, classifications, terminologies et méthodes établis et reconnus au niveau international, doivent être utilisés.

Ponctualité : Les statistiques africaines doivent être diffusées en temps utile et, dans toute la mesure du possible, selon un calendrier annoncé à l'avance.

Actualité : Les statistiques africaines doivent prendre en compte les événements courants et être d'actualité.

Spécificités : Les méthodes de production et d'analyse de l'information statistique doivent tenir compte des spécificités africaines.

Sensibilisation : Les Etats parties doivent sensibiliser le public, et en particulier, les fournisseurs des données statistiques sur l'importance de la statistique.

Principe 3 : Mandat pour la collecte des données et ressources

Mandat : Les autorités statistiques doivent disposer d'un mandat légal clair les habilitant à collecter des données pour les besoins de la production des statistiques africaines. A la demande des autorités statistiques, les administrations publiques, les entreprises, la société civile et les ménages ainsi que le grand public peuvent être contraints par la loi à permettre l'accès à des données ou à fournir des données pour l'établissement de statistiques africaines.

Adéquation des ressources : Dans la mesure du possible, les ressources dont disposent les autorités statistiques doivent être suffisantes et stables pour leur permettre de répondre aux besoins de statistiques exigées aux niveaux national, régional et continental. La mise à disposition de ces ressources incombe principalement aux gouvernements des Etats parties.

Rapport coût-efficacité : Les ressources doivent être utilisées de façon efficiente par les autorités statistiques. Cela suppose, en particulier, que les opérations doivent, dans toute la mesure du possible, être programmées de façon optimale. Dans le souci de réduire la charge qui pèse sur les répondants et d'éviter autant que possible les enquêtes directes coûteuses, tout doit être mis en œuvre pour améliorer la production et l'exploitation statistique des fichiers administratifs.

Principe 4 : Diffusion

Accessibilité : Il ne doit y avoir aucune rétention des statistiques africaines. Ce droit d'accès pour tous les utilisateurs, sans aucune restriction, doit être prévu par le droit positif. Les micro-données peuvent être mises à la disposition des utilisateurs à condition que les lois et les procédures clairement définies soient respectées et que la confidentialité soit maintenue.

Concertation avec les utilisateurs : des mécanismes de concertation avec l'ensemble des utilisateurs des statistiques africaines, sans discrimination aucune, doivent être mis en place pour s'assurer de l'adéquation de l'information statistique à leurs besoins.

Clarté et compréhension : Les statistiques africaines doivent être présentées sous une forme claire et compréhensible, diffusées d'une manière pratique et adaptée, disponibles et accessibles pour tous et accompagnées des métadonnées nécessaires et de commentaires analytiques.

Simultanéité : Les statistiques africaines sont diffusées de manière à ce que tous les utilisateurs puissent en prendre connaissance simultanément. Si certaines autorités reçoivent des informations préalables sous embargo afin qu'elles puissent se préparer à répondre à d'éventuelles questions, la nature des informations ainsi communiquées, l'identité des destinataires et le délai qui s'écoule avant la diffusion publique, doivent être annoncés publiquement.

Rectification : Les autorités statistiques doivent rectifier les résultats des publications entachés d'erreurs significatives en utilisant les pratiques standards statistiques, ou, dans les cas les plus graves, suspendre la diffusion, en portant clairement à la connaissance des utilisateurs les raisons de ces rectifications ou de ces suspensions.

Principe 5: Protection des données individuelles, des sources d'information et des répondants

Secret statistique : la protection de la vie privée ou du secret des affaires des fournisseurs de données (ménages, entreprises, administrations et autres répondants), la confidentialité des informations qu'ils communiquent et l'utilisation de celles-ci à des fins strictement statistiques, doivent être absolument garantis par les autorités statistiques et les statisticiens africains ainsi que par tous ceux qui travaillent dans le domaine de la statistique en Afrique.

Information aux fournisseurs des données : Les personnes physiques ou morales interrogées lors des enquêtes statistiques sont informées sur la finalité des questionnements auxquels elles sont soumises ainsi que sur les mesures adoptées en matière de protection des données qu'elles fournissent.

Finalité : Les données concernant les personnes physiques ou morales collectées à des fins statistiques ne peuvent en aucun cas être utilisées à des fins de répressions ou de poursuites judiciaires et d'une manière générale, à des mesures administratives relatives à ces personnes.

Rationalité : Les autorités statistiques ne procéderont à des enquêtes que si des informations d'origine administrative ne sont pas disponibles ou si leur qualité n'est pas suffisante au regard des exigences de qualité de l'information statistique.

Principe 6 : Coordination et coopération

Coordination : La coordination et la collaboration entre les différentes autorités statistiques d'un même pays sont indispensables pour assurer la cohérence et la qualité de l'information statistique. De même, la concertation et le dialogue entre tous les membres du Système statistique africain (SSA) sont essentiels à l'harmonisation, à la production et à l'utilisation des statistiques africaines.

Coopération : La coopération bilatérale et multilatérale dans le domaine de la statistique doit être encouragée pour contribuer à l'amélioration des systèmes de production des statistiques africaines.

Source : Charte Africaine de la Statistique

II.2.2 Valeurs fondamentales partagées

Les valeurs fondamentales sont les points de repère et de référence des acteurs du Système Statistique du Niger (SSN) et qui leurs sont de ce fait reconnues par les autres acteurs.

Ces valeurs communes que les acteurs du SSN s'engagent à respecter sont les suivantes :

- ✓ **dynamisme** qui fait référence à l'énergie et à la créativité ;
- ✓ **éthique** qui fait référence au sens de la morale et de l'honnêteté ;
- ✓ **efficacité** qui fait référence au dur labeur et au travail bien fait ;
- ✓ **respect des principes** faisant référence au respect des règles de déontologie et au respect des textes et règlements ;
- ✓ **professionnalisme** qui donne confiance aux utilisateurs qui seront réconfortés par la compétence et la manière avec lesquelles la production est réalisée ;
- ✓ **rigueur** qui est relative au respect d'ordre méthodologique et technique ;

- ✓ **indépendance professionnelle et scientifique**, qui fait recours à l'impartialité, la responsabilité et la transparence des autorités statistiques ;
- ✓ **efficience** dans l'utilisation des ressources priorisant les opérations ayant le meilleur rapport coût-efficacité tout en évitant les duplications ;
- ✓ **confidentialité et secret statistique** qui fait obligation à la protection des données individuelles et à la publication d'une information statistique agrégée qui ne permette aucune identification des répondants.

L'adhésion à ces valeurs par l'ensemble des acteurs du SSN contribuera à renforcer davantage l'esprit d'équipe et à raffermir l'esprit de corps.

III. LOGIQUE D'INTERVENTION

III.1 Objectifs

L'objectif global poursuivi par la deuxième (2^{ème}) Stratégie Nationale de Développement de la Statistique SNDS_II 2017-2021 est de contribuer efficacement à la formulation, au suivi et à l'évaluation de la mise en œuvre des politiques, stratégies, programmes et projets de développement économique et social du Niger.

Les objectifs spécifiques visés sont principalement ceux qui concourent à assurer la fiabilité, l'actualisation et la pertinence des données statistiques de manière générale. Il s'agit de :

1. renforcer les capacités institutionnelles et de coordination du Système Statistique National ;
2. développer les capacités en ressources humaines matérielles et financières du SSN ainsi que les capacités d'analyse des données statistiques ;
3. développer une production statistique de qualité pour répondre aux besoins des utilisateurs ;
4. renforcer les conditions de stockage, d'archivages et de diffusion de l'information statistique par la mise en place d'une véritable infrastructure numérique pour le SSN ;
5. promouvoir et développer le partenariat et la culture statistique.

III.2 Logique d'obtention des résultats (chaîne des résultats)

La chaîne des résultats escomptés est définie comme l'ensemble de résultats obtenus dans le temps et liés les uns aux autres dans une relation de cause à effets.

III.2.1 Résultats de développement (impact et effets)

L'impact de la SNDS_II 2017-2021 est de renforcer et améliorer la qualité de la conception et de l'évaluation des politiques et stratégies publiques.

Le principal effet à moyen terme escompté, qui est le changement descriptif, mesurable ou observable au niveau des structures cibles, est le suivant : la demande statistique des acteurs chargés de la formulation, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques et programmes de développement est satisfaite.

III.2.2 Résultats intermédiaires

Les principaux résultats opérationnels qui sont généralement des biens et services qui seront livrés sont :

- (i) les capacités institutionnelles et de coordination du Système Statistique National (SSN) sont renforcées ;

- (ii) les capacités en ressources humaines matérielles et financières du SSN ainsi que les capacités d'analyse des données statistiques sont développées ;
- (iii) une production statistique de qualité pour répondre aux besoins des utilisateurs est développée ;
- (iv) les conditions de stockage, d'archivages et de diffusion de l'information statistique par la mise en place d'une véritable infrastructure numérique pour le SSN sont renforcées ;
- (v) le partenariat et la culture statistique sont promus et développés.

IV. Axes stratégiques et Stratégies d'intervention

Le traitement, la mise en commun et l'analyse des résultats des travaux des cinq (5) groupes thématiques sur la détermination des stratégies par la méthode de l'analyse des problèmes et des objectifs et celle de l'analyse des Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces (FFOM), ont permis de déterminer cinq (5) axes stratégiques, déclinés chacun en stratégies d'interventions.

IV.1 Axes stratégiques

Les cinq (5) Axes Atratégiques indiquent le cheminement pour parvenir aux objectifs et aux résultats escomptés. Ainsi, ils constituent « les cartes routières » de la SNDS_II 2017-2021 et se définissent comme suit :

- **Axe I** : renforcement des capacités institutionnelles et de coordination du Système Statistique National (SSN);
- **Axe II** : développement des capacités en ressources humaines matérielles et financières du SSN ainsi que les capacités d'analyse des données statistiques ;
- **Axe III** : développement d'une production statistique de qualité pour répondre aux besoins des utilisateurs ;
- **Axe IV** : renforcement des conditions de stockage, d'archivages et de diffusion de l'information statistique par la mise en place d'une véritable infrastructure numérique pour le SSN ;
- **Axe V** : promotion et développement du partenariat et de la culture statistique.

Ces Axes Stratégiques, qui sont issus de la mise en commun des résultats des travaux des cinq (5) groupes thématiques d'une part, et d'autre part des résultats de deux (2) types d'analyse (causales et FFOM), sont complémentaires et interdépendants. Ils forment un ensemble cohérent dont la réalisation devra permettre au SSN d'atteindre les objectifs et les résultats visés.

L'axe stratégique I : Renforcement des capacités institutionnelles et de coordination du Système Statistique National

Cet axe vise à opérationnaliser davantage le dispositif institutionnel et organisationnel dudit système. Il permettra également de renforcer la coordination, de vulgariser les textes législatifs et réglementaires et d'établir une cartographie unique des utilisateurs des données statistiques et de déterminer leurs besoins en données statistiques.

Les objectifs stratégiques au nombre de quatre (4) de cet axe visent à :

- (i) renforcer le cadre institutionnel pour améliorer la performance du SSN en matière de production statistique**

Pour atteindre cet objectif stratégique, l'action prioritaire suivante est retenue :

AP1. Le cadre juridique et institutionnel est aménagé, à travers notamment (a) la révision de la Loi N°2014-66 du 05 novembre 2014 complétant et modifiant la Loi N°2004-11 du 30 mars 2004 portant sur l'organisation de l'activité statistique et créant l'INS et de ses décrets d'application pour consacrer le visa statistique, la création d'un FNDS, et renforcer le rôle et la responsabilité de l'INS dans la coordination et la production des statistiques sectorielles et (b) l'adoption de dispositions relatives aux attributions ainsi qu'à l'organisation d'une Direction des Statistiques Sectorielles (DSS).

(ii) Définir un cadre organique approprié pour la déconcentration horizontale et verticale du SSN

L'action prioritaire dont la mise en œuvre devrait permettre d'atteindre cet objectif stratégique est la suivante :

AP1. La déconcentration horizontale et verticale du SSN est renforcée, notamment par (i) le renforcement de la coordination statistique au niveau régional à travers la mise en place de Comités Régionaux de la Statistique et l'actualisation du cahier des charges pour la déconcentration horizontale et verticale du SSN, élaboré en juin 2007 ; (ii) la mise en place, au niveau des Ministères sectoriels et des régions, de dispositifs opérationnels de stockage, d'archivage et de diffusion de l'information statistique.

(iii) Améliorer le mécanisme de coordination technique et opérationnelle

L'action prioritaire dont la mise en œuvre devrait permettre d'atteindre cet objectif stratégique est la suivante :

AP1. Le mécanisme de coordination technique et opérationnelle est amélioré, notamment, (i) La redynamisation du CNS et de ses comités sectoriels à travers la tenue régulière des sessions du Conseil et l'organisation régulière des réunions de ses comités sectoriels ; (ii) la poursuite de l'affectation d'une partie de professionnels de la statistique relevant de l'INS dans les Directions des Statistiques Sectorielles (DSS) ; (iii) l'élaboration, la vulgarisation et la mise à jour des outils de coordination technique, notamment les nomenclatures, le manuel des concepts et définitions et le manuel d'harmonisation des méthodologies et de calcul des indicateurs.

L'accent sera mis sur la poursuite de la mise en œuvre du Système Général de Diffusion des Données (SGDD).

(iv) Mettre en place une démarche qualité

L'action prioritaire dont la mise en œuvre devrait permettre d'atteindre cet objectif stratégique est la suivante :

AP1 : Une Stratégie de mise en œuvre du cadre national d'assurance qualité est adoptée

Le Cadre National d'Assurance Qualité des Statistiques Publiques (CNAQ/SP) au Niger et la Charte de la qualité qui ont été élaborés en 2016, devraient être validés par la Ministre du Plan avant leur mise en œuvre. La démarche qualité sera ainsi instaurée au sein de

l'ensemble du Système Statistique National (SSN), notamment à travers la vulgarisation du cadre, l'incitation des producteurs des données statistiques à l'auto-évaluation, la conduite d'exercices d'évaluation indépendante, les évaluations par les pairs, etc.

Le coût global de l'axe stratégique 1 est s'élève à un peu plus de 3 milliards de FCFA sur la période couverte, soit en moyenne 611 millions de francs CFA par an. La structure de ce coût est présentée au tableau 3.

Tableau 3: Coût de l'Axe Stratégique I par Action Prioritaire

Axe stratégique I : Renforcement du cadre juridique, institutionnel et de la coordination du Système Statistique National		Coût (en millions de FCFA)		
		Total	Etat	PTFs
OB1: Renforcer le cadre institutionnel pour améliorer la performance du SSN en matière de production statistique	AP1 : Le cadre juridique et institutionnel est aménagé	208,2	75,2	133,1
OB2: Définir un cadre organique approprié pour la déconcentration horizontale et verticale du SSN	AP1: La déconcentration horizontale et verticale est renforcée	1 823,7	1 502,7	321,0
OB3: Améliorer le mécanisme de coordination technique et opérationnelle	AP1: Le mécanisme de coordination technique et opérationnelle est amélioré	992,9	453,4	539,5
OB4: Mettre en place une démarche qualité	AP1 : Une Stratégie de mise en œuvre du cadre est élaborée	30,0	0,0	30,0
Total		3 054,8	2 031,3	1 023,5

L'axe stratégique II : Développement des capacités en ressources humaines, matérielles et financières du SSN ainsi que des capacités d'analyse des données statistiques

Il s'agit de mettre en œuvre le plan de formation et de perfectionnement du Système Statistique National (SSN), et de le doter en ressources humaines de qualité. Il s'agit également de doter le SSN en ressources matérielles et financières adéquates.

Cet axe vise six (6) objectifs stratégiques qui sont :

- (i) **mettre en œuvre un plan de développement des ressources humaines du secteur**

Pour atteindre cet objectif, il s'agit de renforcer les ressources humaines du SSN à travers la dotation de toutes les structures du système en ressources humaines adéquates et la formation du personnel en activité, conformément aux besoins exprimés dans la SNDS_II 2017-2021.

AP1. Le Plan de Formation et de Perfectionnement du SSN est élaboré et mis en œuvre

L'insuffisance quantitative et qualitative en compétences humaines requises est une des faiblesses qui caractérise le Système Statistique National (SSN). En ce sens, une des importantes actions à entreprendre concourant à une meilleure performance du SSN demeure le développement et le renforcement des capacités humaines à travers l'intensification des activités de formation et de perfectionnement au profit des structures du SSN.

L'objectif principal visé par le plan de formation et de perfectionnement du SSN est de bien cibler les besoins de formations et de perfectionnement pour la période de mise en œuvre de la SNDS_II 2017 -2021 dans les domaines :

- de collecte, de traitement et d'analyse des données statistiques ;
- d'utilisation de nouvelles technologies de l'information et de la communication ;
- de management et de gestion administrative et financière.

AP2: Opérationnalisation de l'Ecole Nationale Supérieure de Formation en Statistique (ENSFS)

L'expérience de la formation des statisticiens de haut niveau dans les écoles internationales (ENSEA d'Abidjan, ENSAE de Dakar, ISSEA de Yaoundé, IFORD de Yaoundé) n'a pas permis de doter le SSN d'un nombre suffisant de cadres. A cet égard, le processus de création d'une école nationale supérieure de formation en statistique a été entamé. L'opérationnalisation de cette école permettrait de répondre aux besoins des structures du SSN en personnel qualifié et en quantité suffisante.

(ii) Procéder à un renforcement en ressources humaines des structures statistiques sectorielles**AP1. L'appui technique ponctuel de l'INS aux structures statistiques sectorielles est assuré**

à travers le renforcement des capacités de collecte, de traitement et d'analyse des données, et si nécessaire par des interventions physiques auprès de ces structures sectorielles pour les aider dans la conduite des activités statistiques spécifiques. Cette mesure contribuerait à la production de données statistiques sectorielles de qualité, répondant ainsi aux besoins exprimés dans le cadre des programmes nationaux, et créera un lien technique et opérationnel très solide entre l'INS et les structures statistiques sectorielles.

AP2. Le renforcement des capacités des structures statistiques sectorielles en ressources humaines est assuré

Le Gouvernement a décidé dans la Déclaration de Politique Générale (DPG) du Premier Ministre de faire de la statistique un secteur stratégique prioritaire. En outre, l'option de développer les statistiques sectorielles y est privilégiée. Pour répondre à cet objectif, le renforcement des capacités des structures statistiques sectorielles en ressources humaines s'avère nécessaire. A cet égard, les statisticiens formés à l'ENSFS doivent être recrutés pour participer à la production des statistiques publiques.

(iii) Développer et mettre en œuvre un plan d’actions pour la recherche appliquée et la valorisation des productions et des études du SSN

AP1. Un dispositif de recherche approfondie en statistique, en collaboration avec les institutions de recherche et de formation en statistique et économie appliquée, est mis en place

Un mécanisme de collaboration avec les institutions nationales et internationales de recherche (universités, instituts, laboratoires, écoles, etc.) sera mis en place pour la promotion de la recherche appliquée en statistique et autres domaines connexes. Il s’agit à travers ce mécanisme de permettre au SSN de continuer à mener des travaux de recherches en s’appuyant sur des structures nationales spécialisées dans les différents domaines.

(iv) Mobiliser durablement les ressources internes et extérieures en faveur de l’ensemble du SSN

AP 1. La dotation budgétaire pour le fonctionnement en vue de soutenir la production des statistiques de sources administratives est améliorée

La nomenclature budgétaire actuelle permet de doter toutes les directions des statistiques sectorielles des ressources budgétaires nécessaires à leur fonctionnement. Il s’agira de généraliser et de faciliter la mobilisation de cette dotation à l’ensemble des directions statistiques de manière à leur donner les moyens pour assurer un bon fonctionnement qui permettrait de produire les statistiques de leurs secteurs.

AP 2. Un fonds de développement de la statistique est créé

Il s’agit de mettre en place un fonds national destiné au financement des principales activités statistiques, notamment les grosses opérations de collecte de données statistiques (RGP/H, RGA/C et autres enquêtes statistiques), la recherche appliquée et la formation du personnel.

(v) Améliorer le cadre de travail et renforcer les moyens techniques et logistiques des structures statistiques responsables de la production des indicateurs retenus dans le PDES 2017-2021

AP1. La dotation en moyens de travail, notamment la construction d’un nouveau siège pour l’INS, la construction de bâtiments adéquats pour les DSS, les équipements informatiques, bureautiques et logistiques, est améliorée

Il s’agit de mobiliser des financements intérieurs et extérieurs pour assurer l’équipement adéquat des structures centrales et déconcentrées de production statistique sur la base des plans d’actions des composantes du SSN.

(vi) **Rationaliser la gestion et l'utilisation des ressources financières et matérielles du secteur statistique**

AP1. La gestion des ressources financières et matérielles est améliorée

Il s'agit d'assurer la bonne gestion des ressources à travers la modernisation des outils de gestion (acquisition de logiciels, développement des applications, etc.) et le renforcement des compétences des gestionnaires.

Le coût global de l'axe stratégique II est de **de 26,1 milliards** sur la période couverte, soit en moyenne 5,2 milliards de franc CFA par an. La structure de ce coût est présentée dans le tableau 4.

Tableau 4: Coût de l'Axe Stratégique II par Action Prioritaire

Axe stratégique 2 : Développement des capacités en ressources humaines matérielles et financières du SSN ainsi que les capacités d'analyse des données statistiques		Coût (en millions de FCFA)		
		Total	Etat	PTFs
OB1: Mettre en oeuvre un Plan de Développement des Ressources Humaines du secteur	AP1: Le plan de formation et de perfectionnement du SSN est élaboré et mis en œuvre	2 915,2	681,7	2 233,5
	AP2: Opérationnalisation de l'Ecole Nationale Supérieure de Formation en Statistique	30,0	30,0	0,0
OB2 Procéder à un renforcement en ressources humaines des structures sectorielles	AP1: L'appui technique de l'INS aux structures statistiques sectorielles est assuré	16,5	16,5	0,0
	AP2: Le renforcement des capacités des Structures Statistiques Sectorielles en ressources humaines est assuré	0,0	0,0	0,0
OB3: Développer et mettre en œuvre un plan d'actions pour la recherche appliquée et la valorisation des produits et des études du SSN	AP1: Le dispositif de recherche approfondie en statistique en collaboration avec les institutions de recherche et de formation en statistique et économie appliquée est mis en place	503,2	121,8	381,4
OB4: Mobiliser durablement les ressources internes et extérieures en faveur de l'ensemble du SSN	AP1: la dotation budgétaire pour le fonctionnement en vue de soutenir la production des statistiques de sources administratives est améliorée	14 946,0	14 898,1	47,9
	AP2: Un fonds de développement de la statistique est créé	0,0	0,0	0,0

Axe stratégique 2 : Développement des capacités en ressources humaines matérielles et financières du SSN ainsi que les capacités d'analyse des données statistiques		Coût (en millions de FCFA)		
		Total	Etat	PTFs
OB5: Améliorer le cadre de vie et renforcer les moyens techniques et logistiques des structures statistiques responsables de la production des indicateurs retenus dans le PDES	AP1: La dotation en moyens de travail, notamment la construction d'un nouveau siège pour l'INS, la construction de bâtiments adéquats pour les DSS les équipements informatiques, bureautiques et logistiques est améliorée	7 089,1	6 936,5	152,5
OB6: Rationaliser la gestion et l'utilisation des ressources financières et matérielles du secteur statistique	AP1: La gestion des ressources financières et matérielles est améliorée	475,6	43,7	431,9
Total		25 975,5	22 728,3	3 247,2

L'axe stratégique III : Développement d'une production statistique de qualité dans tous les domaines pour répondre aux besoins des utilisateurs

Cet axe vise à renforcer la collecte, le traitement et l'analyse des données statistiques, à respecter les délais de production et de publication et à assurer la cohérence des données statistiques.

Trois objectifs stratégiques sont visés à travers cet à savoir :

- (i) **améliorer la qualité, la promptitude et la complétude de la production des données statistiques**

AP1. L'état civil est redynamisé

Le renforcement de capacités en moyens humains, matériels et financiers contribue à améliorer les niveaux de l'enregistrement, de la centralisation et de l'exploitation des données de l'état civil. Cela est d'autant plus capital que les enquêtes EDS réalisées en 1992, 1998, 2006 et 2012, ont eu à révéler des insuffisances au niveau de l'enregistrement des faits d'état civil (naissances, décès, mariages, divorces).

AP2. La qualité de la production des statistiques socio-démographiques est améliorée

Les activités prioritaires porteront sur la mise à disposition à temps des données nécessaires à la planification des actions de développement à tous les niveaux (décentralisation), en particulier les données sur les projections démographiques et les monographies régionales. La prise en compte de certaines thématiques transversales telles que le genre constitue également un paquet important d'activités à conduire.

AP3. Les performances du système d'informations sanitaires (SNIS) sont améliorées

La production et la publication des statistiques sanitaires sont assurées par la Direction des Statistiques du Ministère de la Santé Publique. Le plan stratégique (2013-2022) du SNIS fait

partie des réformes majeures engagées par le MSP. Cette réforme vise notamment la mise en place d'une plateforme de gestion des données accessibles en ligne DHIS2 (District Health Information System 2).

AP4. La qualité des statistiques de l'éducation est améliorée

Les supports de collecte existants seront améliorés et de nouveaux mécanismes de coordination des différents acteurs seront identifiés et mis en œuvre afin de fédérer les énergies pour produire des données de meilleure qualité à tous les niveaux d'enseignement. La systématisation de l'utilisation des TICs dans la diffusion des statistiques de l'éducation et l'harmonisation des interventions des différents acteurs du secteur seront renforcées.

AP5. La qualité des statistiques de l'hydraulique est améliorée

La Direction des statistiques est chargée de centraliser et de coordonner la production des données statistiques du secteur à travers la mise en œuvre de sa stratégie de collecte. A cet effet, le comité de validation des indicateurs du secteur permettra d'assurer davantage la cohérence et l'harmonisation des statistiques du secteur.

AP6. La qualité des statistiques du travail et de l'emploi est améliorée

La mise en œuvre de la stratégie de collecte de ce secteur permettra l'harmonisation des outils et méthodes de production, l'amélioration de la qualité de la production des secteurs informel et rural (principaux pourvoyeurs d'emploi) et l'extension de la couverture de la production statistique. Les initiatives à prendre dans l'horizon du programme pluriannuel sont d'autant plus pertinentes qu'elles permettront de répondre aux préoccupations relatives à l'insuffisance ou la vétusté des données sur l'emploi, alors qu'à ce niveau, les données de routine peuvent raisonnablement être exploitées en plus des statistiques qui seront fournies par des données d'enquêtes. La priorité sera donnée également à la centralisation par la direction des statistiques des données produites par les Ministères, l'ANPE, l'ONEF et la Sécurité Sociale.

AP7. La qualité de la production des statistiques agricoles est améliorée

Il faut rappeler la nécessité d'élaborer une méthodologie adéquate d'estimation des cultures horticoles et particulièrement arboricoles en vue d'une meilleure valorisation du PIB du secteur primaire, et donc du PIB global. Les cultures pratiquées en saison sèche, permettent non seulement de compléter l'apport nutritionnel des cultures céréalières, mais constituent également des activités génératrices de revenus au niveau des populations. C'est en cela qu'il est fondamental d'y accorder une attention toute particulière, en initiant des enquêtes régulières et fiables dans le secteur.

AP8. La qualité des statistiques de l'environnement et du développement durable est améliorée

Les activités prioritaires porteront sur l'amélioration de la couverture des statistiques environnementales, le renforcement de la synergie entre les intervenants, et l'harmonisation des outils méthodologiques. En effet, le secteur de l'environnement est un

champ complexe qui nécessite d'être exploré et valorisé davantage. A cet égard, les initiatives en cours seront poursuivies entre le Ministère de tutelle et les partenaires au développement, pour notamment prendre en compte les différents indicateurs des ODD afin de mieux valoriser la contribution du secteur dans le PIB. Par ailleurs, la mise en œuvre de la stratégie de collecte de données permettrait d'appréhender les facteurs liés aux changements climatiques et leur impact sur l'écosystème et la biodiversité faunique et floristique.

AP9. La qualité des statistiques sur l'élevage est améliorée

Les activités relatives au renforcement de la synergie et de la complémentarité entre les services statistiques et les autres partenaires producteurs de données statistiques, et à l'amélioration de la couverture seront privilégiées.

AP10. La qualité des statistiques de la communication et des Tics ainsi que de la culture, des arts et des loisirs est améliorée

La mise en œuvre des stratégies de collecte des données statistiques des différents sous-secteurs (communication et TICs ; culture, arts et loisirs) permettra d'obtenir de manière régulière des données statistiques de qualité. Elle permettra également de valoriser la contribution de ces sous-secteurs dans le PIB.

AP11. La qualité des statistiques du tourisme et de l'artisanat est améliorée

Le tourisme et l'artisanat sont classés parmi les secteurs porteurs de croissance au Niger. Toutefois leur contribution au PIB reste encore sous-évaluée. La direction sectorielle des statistiques veillera à travers sa production future, à contribuer au développement de ces secteurs à partir des statistiques plus fiables et plus complètes. Ainsi, les services statistiques et de programmation du ministère ambitionnent d'élaborer des comptes satellites du tourisme et de réaliser des enquêtes nationales sur l'artisanat pour une meilleure appréciation de l'importance du secteur dans l'économie nationale.

AP12. La qualité des statistiques des mines, du pétrole, des industries et de l'énergie est améliorée

La mise en œuvre de la stratégie de collecte des données (mines et industries) permettra d'améliorer la qualité des données produites par ce sous-secteur. En ce qui concerne les sous-secteurs de l'énergie et du pétrole, des stratégies de collecte de données statistiques seront élaborées.

AP13. La qualité des statistiques des transports est améliorée

Le rôle moteur des transports ne sera effectif que si le système d'information s'améliore. A cet égard, la direction des statistiques du transport ambitionne d'améliorer la couverture et la qualité des statistiques à travers la mise en œuvre de sa stratégie de collecte de données statistiques.

AP14. La qualité des données macro-économiques est améliorée

Les activités portent sur (i) la collecte des données primaires pour l'élaboration des comptes nationaux, les statistiques des prix, les entreprises informelles, et le secteur commercial

informel ; (ii) la poursuite et l'accélération du processus de déconcentration des services de relevés des prix ; (iii) la poursuite de la coordination en matière de gestion de la dette ; et (v) la collecte régulière des données sur les collectivités, les institutions de micro finance, les ONG et Associations. (vi) le suivi de l'aide est assuré et les indicateurs de suivi des engagements du partenariat de BUSAN pour une coopération efficace sont renseignés ;

AP15. Le plan d'actions du SCN 2008 est mis en œuvre

Il s'agit de poursuivre la mise en œuvre du SCN 2008 qui permettra au SSN de produire des statistiques économiques et des comptes nationaux harmonisés, comparables et de qualité. De manière spécifique, la mise en œuvre du SCN permettra : (i) d'améliorer la disponibilité et la qualité des statistiques économiques utiles pour un meilleur diagnostic et une analyse du développement, ainsi que pour de meilleures projections et prévisions économiques ; (ii) d'améliorer la valorisation de la richesse nationale à travers une plus grande couverture des activités économiques ; (iii) de relever le niveau du Revenu National Brut (RNB) par habitant ; (iv) de formuler des politiques et des décisions fondées sur des faits concrets ; (v) suivre la mise en œuvre des politiques et programmes de développement ; (vi) de renforcer la capacité de production des comptes nationaux et d'analyse au national et régional à long terme.

AP16. La qualité des données sur le développement urbain et l'habitat est améliorée

La précarité du cadre de vie et de l'habitat est une dimension importante de la pauvreté humaine retenue dans le PDES. Toutefois, à l'instar de certains secteurs, ce secteur souffre également d'une insuffisance d'informations statistiques fiables pour apprécier le chemin parcouru. C'est pourquoi, la priorité est de mettre en place un système statistique performant dans le secteur à travers la mise en œuvre de la stratégie de collecte des données du secteur.

AP17. La qualité des données du secteur de la jeunesse et des sports est améliorée

L'initiative de création d'une direction des statistiques dans le secteur est louable, pour assurer un développement des statistiques sectorielles. Cependant, le succès de cette entreprise des plus hautes autorités du pays ne peut être garanti, qu'en accordant une priorité à la mise en œuvre de la stratégie de collecte des données statistiques du secteur

AP18. La mise en place des bases de données sectorielles de type « Niger Info » est parachevée

Il s'agit de poursuivre la mise en place de ces bases de données au niveau des ministères qui n'en disposent pas. Pour les ministères qui en disposent déjà, il s'agit de créer les conditions de leurs mises à jour régulières et de leur mise en ligne. De même, ces bases de données serviront à élaborer des tableaux de bord d'indicateurs sectoriels qui prendraient en compte les principaux besoins des responsables des différents départements ministériels.

AP19. La qualité des statistiques des infrastructures routières est améliorée

Le développement du pays est fortement tributaire des infrastructures routières. C'est pourquoi, l'initiative de création d'une direction des statistiques dans le secteur est louable, pour assurer un développement des statistiques sectorielles. Cependant, le succès de cette

entreprise des plus hautes autorités du pays ne peut être obtenu, qu'en accordant une priorité à la mise en œuvre de la stratégie de collecte des données statistiques du secteur.

AP20. La qualité des statistiques de la population, de la promotion de la femme et de la protection de l'enfant est améliorée

La mise en œuvre de la stratégie de collecte des données statistiques de ce secteur permettra d'améliorer la qualité des indicateurs produits afin de mieux suivre et évaluer les politiques et stratégies de ces domaines notamment la politique nationale de la population, la politique nationale de la promotion de la femme et du genre, la politique nationale de la protection de l'enfant.

- (ii) **Organiser l'offre pour répondre aux demandes nouvelles, notamment dans les domaines de la gouvernance et de l'environnement des affaires.**

AP1. La qualité des statistiques judiciaires et pénitentiaires est améliorée

La mise en œuvre de la stratégie de collecte des données statistiques de ce secteur permettra de rendre opérationnel le système d'informations sur les statistiques judiciaires et pénitentiaires en général et sur la corruption, la traite des personnes, le trafic des migrants et le terrorisme en et la en particulier.

AP2. La qualité des statistiques de l'aménagement du territoire et du développement communautaire est améliorée

La mise en œuvre de la stratégie de collecte des données statistiques de ce secteur permettra d'assurer la disponibilité des données diversifiées et désagrégées de qualité nécessaire au suivi et à l'évaluation de la politique de l'aménagement du territoire et du développement communautaire.

AP3. La qualité des statistiques sur la défense et la sécurité est améliorée.

La mise en œuvre des stratégies de collecte des données permettra d'améliorer la disponibilité des données statistiques sur la défense et la sécurité dans l'optique d'assurer un meilleur suivi des politiques et stratégies dans ces domaines.

AP4. La qualité des statistiques sur le Commerce et la Promotion du Secteur Privé est améliorée

- (iii) **définir et mettre en œuvre le programme des opérations d'enquêtes et des recensements nécessaires pour satisfaire la demande des statistiques publiques**

La production administrative des données n'est pas suffisante pour couvrir l'ensemble des besoins en indicateurs pour assurer la conception, le suivi et l'évaluation des politiques et programmes de développement. Par ailleurs, ces données souffrent de certaines insuffisances et ont besoin d'être complétées par celles issues d'enquêtes sur le terrain.

Cependant, les coûts et les capacités techniques nécessaires à la réalisation de ces opérations d'enquêtes ont besoin d'être rationalisées.

AP1. Un programme pluriannuel d'enquêtes nationales et des recensements est mis en œuvre

La programmation pluriannuelle des opérations permet, par la mise en commun des moyens, de planifier la couverture des besoins en données dans le temps. Cette mise en commun des moyens permet, en plus des économies d'échelles, une meilleure couverture des besoins.

AP2. Le suivi évaluation du PDES 2017-2021 est régulièrement assuré

L'un des L'objectifs poursuivis par la SNDS II 2017-2021 est de contribuer efficacement au suivi et à l'évaluation des stratégies, des politiques, programmes et projets de développement économique et social nationaux notamment le nouveau Plan de Développement Economique et Social (PDES) 2017-2021 et les différents engagements internationaux souscrits par le Niger. En vue d'assurer un suivi et une évaluation efficaces de la mise en œuvre du PDES, des rapports d'évaluation qui récapitulent les niveaux des principaux indicateurs du PDES seront produits aux différentes étapes de mise en œuvre de ce dernier, notamment sur une base annuelle, à mi-parcours et finale.

Le coût global de l'Axe Stratégique III est de **34,1** milliards sur la période couverte soit en moyenne 6,8 milliards de franc CFA par an. La structure de ce coût est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 5 : Coût de l'Axe Stratégique III par Action Prioritaire

Axe stratégique 3 : Développement d'une production statistique de qualité dans tous les domaines pour répondre aux besoins des utilisateurs		Coût (en millions de FCFA)		
		Total	Etat	PTFs
OB1: Améliorer la qualité, la promptitude et la complétude de la production des données statistique	AP1. L'état civil est redynamisé	87,3	0,0	87,3
	AP2: La qualité de la production des statistiques socio-démographiques est améliorée	5,9	5,9	0,0
	AP3. Les performances du système d'information sanitaire (SNIS) sont améliorées	150,0	0,0	150,0
	AP4. La qualité des statistiques de l'éducation est améliorée	1 400,4	336,1	1 064,3
	AP5. la qualité des statistiques de l'hydraulique est améliorée	85,0	8,5	76,5
	AP6. La qualité des statistiques du travail et de l'emploi est améliorée	204,0	91,8	112,2

Axe stratégique 3 : Développement d'une production statistique de qualité dans tous les domaines pour répondre aux besoins des utilisateurs		Coût (en millions de FCFA)		
		Total	Etat	PTFs
	AP7. la qualité des statistiques agricoles est améliorée	43,0	0,0	43,0
	AP8. la qualité des statistiques de l'environnement et du développement durable est améliorée	462,5	41,6	420,9
	AP9. la qualité des statistiques sur l'élevage est améliorée	745,0	223,5	521,5
	AP10. la qualité des statistiques de la communication et des TICs ainsi que celle de la culture, des arts et des loisirs est améliorée	45,0	43,5	1,5
	AP11. la qualité des statistiques du tourisme et de l'artisanat est améliorée	160,0	160,0	0,0
	AP12. la qualité des statistiques des mines, du pétrole et des industries et de l'énergie est améliorée	229,0	52,7	176,3
	AP13. la qualité des statistiques des transports est améliorée	143,5	109,0	34,4
	AP14. la qualité des données macro-économiques est améliorée	597,0	157,0	440,1
	AP15. le plan d'action du SCN est mis en œuvre	859,5	211,0	648,5
	AP16. la qualité des données sur le développement urbain et l'habitat est améliorée	0,0	0,0	0,0
	AP17. la qualité des données du secteur de la jeunesse et des sports est améliorée	343,9	343,9	0,0
	AP18. la mise en place des bases de données sectorielles de type NigerInfo est parachevée	415,0	25,0	390,0
	AP19. La qualité de la production des statistiques des infrastructures routières est améliorée	50,5	50,5	0,0
	AP20. La qualité des statistiques de la population, de la promotion de la femme et de la protection de l'enfant est améliorée	62,0	62,0	0,0
OB2: Organiser l'offre pour répondre aux demandes nouvelles, notamment dans les domaines de la gouvernance et de l'environnement des affaires	AP1. la qualité des statistiques judiciaires et pénitentiaires est améliorée	626,1	68,9	557,2

Axe stratégique 3 : Développement d'une production statistique de qualité dans tous les domaines pour répondre aux besoins des utilisateurs		Coût (en millions de FCFA)		
		Total	Etat	PTFs
	AP2. la qualité des statistiques de l'aménagement du territoire et du développement communautaire est améliorée	70,0	65,8	4,2
	AP3. la qualité des statistiques de la Défense et la Sécurité est améliorée	232,5	232,5	0,0
OB3: Définir et mettre en oeuvre le programme des opérations d'enquêtes et des recensements nécessaires pour satisfaire la demande des statistiques publiques	AP1. un programme pluriannuel d'enquêtes nationales et des recensements est mis en oeuvre	28 530,4	542,7	26 487,8
	AP2. Le suivi évaluation du PDES 2017-2021 est régulièrement assuré	400,0	400,0	0,0
Total		35 947,6	3 231,8	31 215,8

L'axe stratégique IV : Renforcement des conditions de stockage, d'archivage et de diffusion de l'information statistique par la mise en place d'une véritable infrastructure numérique pour le SSN

Cet axe concerne la promotion de l'utilisation des TICs sur toute la chaîne de production, l'équipement des services chargés de l'archivage en matériels informatiques appropriés et en ressources humaines adéquates.

(i) Bâtir une infrastructure numérisée de stockage, d'archivage et de diffusion des produits statistiques

AP1. Une infrastructure numérisée de stockage, d'archivage et de diffusion des produits statistiques est promue

Cette action prioritaire vise principalement à promouvoir : (i) l'archivage numérique des documents, des données et métadonnées ; (ii) les bases de données et les sites web dédiés à la diffusion des informations statistiques produites par le SSN ; (iii) l'usage des TICs dans tout le processus de la collecte à la diffusion de l'information statistique. Elle vise aussi à faciliter la communication entre les différentes structures du SSN à travers leur interconnexion au moyen de la fibre optique.

Le coût global de l'axe stratégique IV est estimé à 749,1 millions de FCFA sur la période couverte, soit en moyenne 149,8 millions de FCFA par an. Le tableau 7 donne la structure de ce coût.

Tableau 6 : Coût de l'Axe Stratégique IV par Action Prioritaire.

Axe stratégique IV : Renforcement des conditions de stockage, d'archivages et de diffusion de l'information statistique par la mise en place d'une véritable infrastructure numérique pour le SSN		Coût (en millions de FCFA)		
		Total	Etat	PTFs
OB1: Bâtir une infrastructure numérisée de stockage, d'archivage et de diffusion des produits statistiques	AP1. une infrastructure numérisée de stockage, d'archivage et de diffusion des produits statistiques est promue	749,1	417,5	331,6
Total		749,1	417,5	331,6

L'axe stratégique V : Promotion et développement du partenariat et de la culture statistique

Il s'agit de créer et mettre en œuvre de véritables cadres de partenariat avec des structures nationales, sous-régionales, régionales et internationales, en vue de favoriser le développement du SSN. Par ailleurs, cet axe vise à favoriser le développement de la culture statistique au Niger pour une meilleure utilisation de l'information chiffrée dans la prise des décisions.

Deux (2) objectifs stratégiques sont retenus pour ce programme :

- (i) élaborer et mettre en œuvre une stratégie de communication en faveur de la statistique**

AP1. Un plaidoyer en faveur de la production statistique est assuré

A l'endroit des décideurs, des ménages sollicités dans le cadre des opérations de dénombrement et des enquêtes, des partenaires au développement et de la société civile, un plan de communication sera élaboré et mis en œuvre à cette fin.

- (ii) Promouvoir la culture statistique**

AP1. La culture statistique est promue

Dans toutes les structures publiques et parapubliques, la promotion de la culture statistique se fera par le développement des activités de plaidoyer pour rendre compte des résultats obtenus dans le cadre des missions qui leur sont assignées. Par ailleurs, la promotion de la culture statistique sera poursuivie à travers le renforcement du plaidoyer et l'instauration de fora/rencontres nationaux sur la statistique. A cet égard, la célébration des journées mondiales et africaines de la statistique doit se poursuivre, et des rencontres de plaidoyer avec les institutions nationales publiques (Gouvernement, Parlement, organisations des collectivités territoriales, etc.) et privées (patronat, société civile, etc.) doivent être multipliées.

(iii) **développer un partenariat fécond avec des institutions nationales, sous-régionales, régionales et internationales**

AP1: Les cadres de partenariat avec les institutions nationales, sous régionales, régionales et internationales sont élaborés, signés et mis en œuvre

Cette action prioritaire vise à élaborer et mettre en œuvre des accords de partenariat avec certains ministères techniques, les institutions nationales et internationales, les organismes de recherches académiques et les INS des pays amis. Ceci permettrait le renforcement des capacités d'analyses, d'échanges de bonnes pratiques et de la modernisation des méthodes de collecte.

Le coût global de l'axe stratégique V est de 380,8 millions de Franc CFA sur la période couverte soit en moyenne 76,2 millions de franc CFA par an.

Tableau 7 : Coût de l'Axe Stratégique V par Action Prioritaire.

Axe stratégique V : Promotion et développement du partenariat et de la culture statistique		Coût (en millions de FCFA)		
		Total	Etat	PTFs
OB1: élaborer et mettre en œuvre une stratégie de communication en faveur de la statistique	AP1. un Plaidoyer en faveur de la production statistique est assuré	8,3	2,6	5,7
OB2: Promouvoir la culture statistique	AP1. la culture statistique est promue	110,0	80,6	29,4
OB3: Développer un partenariat fécond avec des institutions nationales, sous-régionales, régionales et internationales	AP1: Les cadres de partenariat avec les institutions nationales, sous-régionales, régionales et internationales sont élaborés signés et mis en œuvres	262,5	172,9	89,6
Total		380,8	256,1	124,7

IV.2 Stratégies d'intervention

Pour la mise en œuvre efficiente et le suivi et évaluation de la SNDS_II 2017-2021, il convient d'adopter une démarche participative, comme lors de son élaboration, en y associant étroitement les principaux producteurs et utilisateurs des données statistiques particulièrement les partenaires au développement, les universités, les syndicats et autres organisations non gouvernementales et Associations. Ainsi, un dispositif de suivi et évaluation de la mise en œuvre de la SNDS_II 2017 – 2021 sera mis en place et reposera sur:

- i) l'implication effective de tous les acteurs concernés par la production et/ou l'utilisation des statistiques dans la mise en œuvre de la SNDS_II 2017-2021. Celle-ci sera facilitée par (i) la redynamisation du CNS qui réunit, autour de l'INS,

- les unités sectorielles de production statistique, le secteur privé et les autres représentants de la société civile et (ii) la création d'un cadre de concertation des partenaires de la statistique (grandes écoles, universités, centres de recherches, etc.) ;
- ii) le développement de partenariats avec les acteurs nationaux, régionaux et internationaux ;
 - iii) la priorisation de la production des statistiques de routine qui ont un meilleur rapport coût/efficacité et une meilleure régularité. Cet appui à la production des données administratives n'exclut pas la réalisation d'enquêtes nationales, sectorielles ou à couverture territoriale partielle. Ces enquêtes sont souvent le seul moyen de disposer de données exhaustives dans certains domaines prioritaires, et elles constituent un moyen efficace de contrôle et de validation des données administratives ;
 - iv) l'assurance d'une meilleure adéquation entre la demande et l'offre statistique. A cet effet, l'effort portera prioritairement sur les indicateurs requis pour la conception, la mise en œuvre et le suivi et évaluation des programmes prioritaires de l'Etat, notamment le PDES. La SNDS_II 2017-2021 répondra également aux besoins nouveaux, notamment ceux dérivant des programmes de gouvernance : ODD, Agenda 2063, programmes MCC, etc. ;
 - v) l'adoption systématique de l'approche « Gestion Axée sur les Résultats ». A cet effet, l'accent sera mis sur la production d'indicateurs pertinents pour l'appréciation des résultats et impacts des programmes et projets de développement économique et social. La SNDS_II 2017-2021 constituera d'ailleurs un exemple de définition d'une batterie d'indicateurs pour le suivi et l'évaluation de sa mise en œuvre ;
 - vi) la poursuite de la déconcentration/décentralisation horizontale et verticale de la production statistique de manière à améliorer notablement la couverture du pays et promouvoir l'utilisation des données aux fins de management et de prise de décision à tous les niveaux de la pyramide du système. Cette démarche est un impératif pour l'amélioration de la qualité des données dont la collecte primaire est assurée principalement au niveau le plus périphérique. La priorité sera accordée à l'INS, organe central de coordination, et aux producteurs des statistiques en charge des indicateurs des OMD et de la bonne gouvernance ;
 - vii) la recherche de l'appropriation par les acteurs nationaux et la durabilité des interventions dans la mise en œuvre de toutes les actions de la SNDS_II 2017-2021 ;
 - viii) l'inscription des actions de la SNDS_II 2017-2021 du Niger dans le cadre de l'intégration sous-régionale, régionale et internationale. Les normes et standards notamment en matière de qualité seront alignés sur ceux des niveaux régional et international ;
 - ix) un accent particulier sera mis sur le plaidoyer en faveur de la statistique ;
 - x) la mise en œuvre d'un plan de formation et de renforcement des capacités des cadres du SSN qui contribuera à améliorer la qualité des données statistiques produites ;
 - xi) la mise en œuvre d'un plan de communication pour contribuer à renforcer la prise de conscience des différentes catégories de populations sur l'importance et l'utilité de la statistique comme outil d'aide à la décision et pour contribuer à

- renforcer la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre de la SNDS_II 2017-2021 ;
- xii) la mise en œuvre du deuxième (2^{ième}) SDI 2014-2018 pour contribuer à améliorer l'organisation et la méthode de travail des structures du SSN et renforcer ainsi la qualité des données produites.

IV.3 Coût et financement de la SNDS_II 2017-2021

L'ensemble des coûts évalués pour la mise en œuvre de la SNDS_II 2017 - 2021 s'élève à 64,3 milliards de FCFA.

Tableau 8 : Coût global de la SNDS_II 2017 – 2021 par Axe Stratégique et par année

SNDS III 2017-2021	Coût (en millions de FCFA)					Total	Proportion (%)
	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021		
Axe stratégique1 : Renforcement du cadre juridique, institutionnel et de la coordination du Système Statistique National	674,0	661,3	588,1	565,6	580,7	3 069,8	4,6%
Axe stratégique 2 : Développement des capacités en ressources humaines matérielles et financières du SSN ainsi que les capacités d'analyse des données statistiques	5 223,3	9 608,0	3 768,0	3 663,4	3 754,8	26 017,5	39,3%
Axe stratégique 3 : Développement d'une production statistique de qualité dans tous les domaines pour répondre aux besoins des utilisateurs	7 468,2	4 324,7	8 485,7	8 767,5	6 881,5	35 927,6	54,3%
Axe stratégique 4 : Renforcement des conditions de stockage, d'archivages et de diffusion de l'information statistique par la mise en place d'une véritable	122,1	261,2	153,8	112,5	99,5	749,1	1,1%

SNDS III 2017-2021	Coût (en millions de FCFA)					Total	Proportion (%)
	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021		
infrastructure numérique pour le SSN							
Axe stratégique 5 : : Promotion et développement du partenariat et de la culture statistique	84,2	70,1	79,2	68,1	79,2	380,8	0,6%
Total	13 571,8	14 925,3	13 074,9	13 177,2	11 395,7	66 144,8	100,0%
Etat	6 179,2	9 226,2	5 097,2	3 958,1	4 015,1	28 475,8	43,1%
PTFs	7 802,5	11 649,9	6 436,2	4 997,9	5 069,8	35 956,3	54,4%

La structure des coûts montre une grande importance accordée au développement d'une production statistique de qualité pour répondre aux besoins des utilisateurs dont le coût représente 54,3 % du coût total de la stratégie. Cette production de statistiques de qualité ne peut être obtenue qu'à travers un développement des capacités en ressources humaines, matérielles et financières du SSN ainsi que les capacités d'analyse des données statistiques dont l'axe II y afférent représente 39,3% du coût total de la SNDS_II.

Les principes ci-après guideront la recherche et la mobilisation du financement des coûts identifiés :

- ✓ l'exploitation de toutes les sources potentielles pour la mobilisation des ressources : ressources propres du système, Etat, PTFs ;
- ✓ la conciliation de la nécessaire appropriation du SSN et donc de son financement par les acteurs nationaux, et les capacités réelles de génération des ressources par le système et l'Etat. La durabilité du système et la pérennité des actions entreprises en dépendent. A cet effet, les ressources internes seront utilisées prioritairement pour le financement de la production des données administratives. Ce financement portera essentiellement sur le fonctionnement du système : salaires, fournitures, carburant, entretien/maintenance, déplacements et supports de collecte des données ;
- ✓ les opérations lourdes (RGP/H et enquêtes nationales), des investissements nécessaires pour l'équipement des structures chargées de la production statistique, et de l'assistance technique, seront pris en charge tant sur ressources nationales que sur ressources extérieures.

V. MISE EN ŒUVRE, SUIVI ET EVALUATION DE LA SNDS_II 2017-2021

La ligne directrice générale est d'utiliser au mieux les structures existantes et celles prévues dans le cadre de l'amélioration de la coordination pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la SNDS_II. Cette ligne de conduite a pour avantage de ne pas alourdir inutilement les mécanismes de coordination, de mise en œuvre et de suivi et évaluation. A cet égard, le Conseil National de la Statistique (CNS) et le cadre permanent de coordination opérationnelle et les comités sectoriels de travail animeront la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la SNDS_II 2017-2021.

V.1 Modalités de mise en œuvre

Les principaux acteurs responsables de la mise en œuvre de la SNDS_II 2017-2021 seront :

1. le Conseil National de la Statistique (CNS) ;
2. le Ministère assurant la tutelle de l'INS et la Présidence du Conseil National de la Statistique ;
3. l'INS à travers notamment le Secrétariat Technique Permanent du CNS et la Direction de la Coordination et du Management de l'Information Statistique (DCMIS) ;
4. le Conseil d'Administration de l'INS ;
5. les comités sectoriels du CNS ;
6. les structures sectorielles de production statistique des ministères techniques.

Sur le plan opérationnel, pour s'assurer du bon déroulement des activités programmées dans la Stratégie et proposer éventuellement des recommandations d'amélioration ou des pistes de financement pour certaines activités, il convient d'élargir les réunions du CNS aux Partenaires Techniques et Financiers.

Chacun de ces intervenants est appelé à jouer sa partition pour la réussite de la stratégie, ainsi qu'il suit :

1. le Conseil National de la Statistique (CNS) : il veille à l'examen et à la validation des rapports de suivi et d'évaluation de la SNDS_II 2017-2021 ;
2. le Président du Conseil National de la Statistique, assure la maîtrise d'ouvrage de la SNDS_II 2017-2021. Il délègue cette maîtrise d'ouvrage aux Ministres sectoriels qui l'exercent chacun dans son domaine de compétence ;
3. les comités sectoriels du CNS : chacun d'eux est tenu d'élaborer des rapports de suivi sur la base de l'examen de l'état de mise en œuvre des activités relevant de ses thématiques spécifiques ;
4. l'Institut National de la Statistique (INS) est chargé d'assurer la maîtrise d'œuvre de la SNDS_II 2017-2021. A cette fin, il s'appuie sur le Secrétariat Technique Permanent du CNS et la Direction de la Coordination et du Management de l'Information Statistique. Ces structures sont chargées de :

- l'élaboration des rapports à mi-parcours et des rapports annuels de mise en œuvre à partir de la mise en commun des rapports des comités sectoriels et des producteurs sectoriels ;
- l'organisation des réunions des comités sectoriels et toute autre réunion présentant un intérêt pour la stratégie au sein de l'INS ;
- les préparatifs des sessions du CNS élargies aux partenaires techniques et financiers ;
- l'évaluation à mi-parcours et final de la stratégie.

Le processus de programmation annuelle au niveau des acteurs du SSN épouse le cycle budgétaire du pays. Le processus débute en avril pour terminer en décembre.

Les structures sectorielles de production statistique assurent la maîtrise d'œuvre ; elles sont donc responsables de la mise en œuvre des volets de la SNDS_II 2017-2021 pour lesquels elles sont compétentes.

V.2 Suivi et évaluation

V.2.1 Les produits à livrer dans l'horizon de la SNDS_II 2017-2021

La SNDS_II 2017-2021 intègre les projets d'enquêtes et de recensements, les opérations statistiques à volet socioéconomique et démographique, et les études sur la réorganisation du Système Statistique National (SSN) prévues pour la période de sa mise en œuvre. Cette stratégie est bâtie selon une démarche de Gestion Axée sur les Résultats (GAR) accordant une priorité aux activités présentant un intérêt pour les principaux utilisateurs. Elle précise les chiffrages attendus pour chaque année de l'horizon considéré. C'est en cela que la visibilité des actions menées par les différents acteurs pour une réussite de la stratégie sera mesurée à travers la livraison systématique des produits suivants :

1. les rapports sectoriels annuels de suivi entre janvier et février de chaque année ;
2. le rapport de synthèse annuel sur le suivi en avril de chaque année, à partir de la mise en commun des rapports sectoriels ;
3. le relevé des conclusions et recommandations du CNS, suite à l'examen du rapport de synthèse en juillet de l'année ;
4. le rapport d'évaluation à mi-parcours en 2019 ;
5. le rapport d'évaluation final en 2021.

Le succès de la mise en œuvre de la SNDS_II 2017-2021 nécessite un suivi régulier et une évaluation périodique de son plan d'actions afin de déceler à temps les contraintes et les insuffisances éventuelles et d'apporter les ajustements nécessaires.

Le CNS est le premier niveau du dispositif de suivi et d'évaluation. Il examinera, lors de ses réunions périodiques, l'état d'avancement de la mise en œuvre de la SNDS_II 2017-2021 et donnera les orientations nécessaires pour la poursuite efficace de la mise en œuvre.

Le suivi opérationnel est effectué au sein du cadre permanent de concertation regroupant l'INS et les structures statistiques sectorielles publiques. Il est chargé de : (i) piloter et

coordonner les interventions en veillant à la cohérence interne et à la complémentarité des activités ; (ii) examiner et approuver les plans d’actions global et annuels de la SNDS ; (iii) examiner les rapports annuels d’avancement et proposer au CNS les mesures et décisions adéquates à prendre pour accélérer la mise en œuvre et améliorer la performance de la SNDS ; (iv) faire le point de la mise en œuvre des engagements des différentes parties prenantes ; (v) examiner le rapport d’évaluation à mi-parcours et donner les orientations nécessaires pour améliorer la performance de la SNDS_II 2017-2021 pour la durée restante ; (vi) examiner le rapport d’évaluation finale de la stratégie et prendre les mesures pertinentes pour la pérennisation et la capitalisation des acquis. Le Secrétariat Technique Permanent du CNS prépare les réunions du Conseil. Il est notamment chargé de la préparation des plans d’actions annuels et des rapports annuels de suivi.

Les comités sectoriels, comprenant entre autres les directions sectorielles des statistiques, sont responsables du suivi et de l’évaluation interne des activités statistiques au niveau de leurs secteurs respectifs. Ils organisent des réunions périodiques avec les structures centrales et les directions régionales relevant de leurs domaines. Ils élaborent des plans d’action annuels et des rapports semestriels et annuels de suivi, consolidés par le Secrétariat Technique Permanent du CNS.

V.2.2 Les indicateurs de réalisation des activités pour l’atteinte des produits de la SNDS_II 2017-2021

Les indicateurs de réalisation des activités à identifier pour l’atteinte des produits doivent se prêter à une mesure qualitative et quantitative du niveau d’exécution des opérations des programmes de la stratégie.

Dans le tableau suivant, des pondérations ont été proposées pour évaluer le niveau de réalisation des produits selon chaque étape d’une opération statistique. Cette grille de pondération pourra être utilisée dans le système de notation ou d’appréciation quantitative du niveau d’atteinte des activités entreprises pour réaliser un produit bien déterminé. Lorsqu’un produit nécessite cinq (5) activités, chacune d’elles sera notée progressivement, de telle sorte que par agrégation on obtienne une note pour le produit selon la période d’évaluation considérée en cohérence avec le délai prévu pour la livraison du produit.

Tableau 9: Grille de pondération des activités nécessaires pour l'atteinte des produits

Type d'activités (principaux produits)	Niveau de réalisation des activités	Pondérations	Pondérations cumulées (%)
1. Enquêtes et recensements statistiques	Conception méthodologique (problématique, résultats attendus, base et plan de sondage, chronogramme, budget, formation, pré-test)	20	20
	Collecte des données sur le terrain	30	50
	Saisie des données et apurement	10	60
	Rapport provisoire (Résultats préliminaires)	20	80
	Rapport final (Résultats définitifs, après prise en compte des observations de l'atelier de validation)	20	100
2. Etudes descriptives et approfondies et autres documents techniques (<i>comptes nationaux, manuel des concepts et définitions, manuel de méthodologies, cadre national d'assurance qualité, rapports-qualité, projections démographiques, nomenclatures, RNDH, rapport national sur les ODD, etc..</i>)	Préparation en cours, TDRs finalisés	20	20
	Rapport ou note provisoire (draft)	30	50
	Rapport ou note finale (Résultats définitifs, après prise en compte des observations de l'atelier de validation)	50	100
3. Restructuration, réorganisation, réforme institutionnelle (<i>mise en place d'un FNDS, révision de la loi statistique et de ses décrets d'application, etc.</i>)	Préparation en cours, TDRs finalisés	20	20
	Travaux avancés et finition en cours	60	80
	Travaux entièrement exécutés	20	100
4. Ateliers de formation, cafés statistiques et autres ateliers techniques (<i>non compris les ateliers de validation de rapports d'enquêtes ou d'études</i>)	Préparation en cours, TDRs finalisés	20	20
	Tenue de l'atelier	50	70
	Rapport final de l'atelier	30	100
5. Sessions du Conseil National de la Statistique (CNS), des comités sectoriels du CNS, du Conseil d'Administration et du COMIDIR	Préparation en cours, TDRs finalisés	20	20
	Tenue de la session	50	70
	Rapport final ou procès-verbal (PV) final de la session	30	100

Type d'activités (principaux produits)	Niveau de réalisation des activités	Pondérations	Pondérations cumulées (%)
6. Questionnaires internationaux	Questionnaire renseigné et transmis dans les délais à l'organisation émettrice	100	100
7. Documents internes de travail (rapport national sur l'état de la statistique, programme d'activités, bilan physique, rapport de suivi des cadres détachés ou mis à disposition, outils de suivi-évaluation de la SNDS, etc.)	Rapport ou note provisoire (draft)	70	70
	Rapport ou note finale (résultats définitifs, après prise en compte des observations du COMIDIR et du Comité de Lecture)	30	100
8. Annuaire, bulletins, brochures, dépliants, affiches murales, flashs, tableaux de bord, fiches techniques, etc.	Document provisoire (draft)	70	70
	Document final (résultats définitifs, après prise en compte des observations du COMIDIR et du Comité de Lecture)	30	100
9. Missions (à l'intérieur et à l'extérieur du pays) et autres voyages d'études	Préparation en cours, TDRs finalisés	20	20
	Tenue de la mission ou du voyage d'études	50	70
	Rapport final de la mission ou du voyage d'études	30	100
10. Bases de données et autres indicateurs de résultat (ANADO, Niger Info, etc.)	Préparation en cours, TDRs finalisés	20	20
	Travaux avancés et finition en cours	60	80
	Travaux entièrement exécutés	20	100
11. Activités commémoratives (JAS, JMS, journée mondiale de la population, journée nationale de la femme, journée de l'enfant africain, etc.)	Préparation en cours, TDRs finalisés	20	20
	Tenue de l'activité	50	70
	Rapport final de l'activité	30	100
12. Travaux de construction et d'entretien d'infrastructures (bureaux, murs de clôture, hangar, etc.), y compris la mise en place d'infrastructures informatiques	Préparation en cours, TDRs/DAO finalisés	20	20
	Travaux avancés et finition en cours	60	80
	Travaux entièrement exécutés et réceptionnés	20	100

Type d'activités (principaux produits)	Niveau de réalisation des activités	Pondérations	Pondérations cumulées (%)
13. Applications informatiques et autres outils automatisés de gestion	Préparation en cours, TDRs finalisés	20	20
	Travaux avancés et finition en cours	60	80
	Travaux entièrement exécutés	20	100
14. Protocoles de partenariat	Projet de protocole de partenariat (draft)	70	70
	Signature du protocole de partenariat	30	100
15. Autres activités (organisation des concours d'entrée dans les écoles de statistique et de démographie, mise à niveau des candidats aux concours, suivi de la carrière du personnel, suivi des protocoles de partenariat, mise en route et suivi des stagiaires, appui aux DSS, codification, saisie, apurement, archivage, etc.)	Préparation en cours, TDRs finalisés (au besoin)	20	20
	Activité avancée et finalisation en cours	60	80
	Activité entièrement exécutée (rapport final disponible, au besoin)	20	100

V.2.3 Indicateurs de suivi de la SNDS_II 2017-2021 et les critères de réussite de la Stratégie

La SNDS_II 2017-2021 a pour principal objet de mettre à la disposition des décideurs, les données et indicateurs pertinents pour concevoir, suivre la mise en œuvre et évaluer les politiques, programmes et projets de développement (publics et privés). Les besoins, du PDES et des différents cadres de développement couvrant la période 2017-2021, constituent la principale demande de cette stratégie. C'est pourquoi celle-ci doit d'abord et avant tout satisfaire cette demande. Une collaboration étroite avec le Secrétariat Permanent du PDES est importante pour arrêter périodiquement les indicateurs retenus pour l'évaluation de ce cadre de développement. L'étude approfondie de l'adéquation entre la demande statistique publique et l'offre devrait permettre de dresser la situation de référence pour les indicateurs à suivre.

Par ailleurs, la SNDS_II 2017-2021 doit également définir ses propres indicateurs aux fins de suivi et évaluation. Ces indicateurs seront en rapport avec les qualités premières mises en avant pour un Système Statistique National, à savoir, la pertinence, l'exactitude, la ponctualité, la continuité, la fiabilité, la cohérence, la comparabilité, la spécificité, l'accessibilité, la simultanéité et la pérennité des données statistiques, l'efficience dans l'utilisation des ressources du secteur et l'accès pour tous les utilisateurs aux données

statistiques. L'étude approfondie de la demande et de l'offre statistiques proposera des indicateurs globaux et sectoriels précis pour le suivi et l'évaluation de la SNDS_II 2017-2021.

Concernant toutefois les critères de réussite de cette stratégie, ils pourront être synthétisés comme suit :

1. le niveau de réalisation des objectifs de la stratégie ;
2. le niveau d'exécution des enveloppes financières annuelles ;
3. le niveau de mobilisation financière annuelle ;
4. l'appréciation qualitative des résultats ;
5. l'appréciation du niveau de respect du calendrier des opérations ;
6. l'adéquation des résultats aux objectifs de la SNDS_II 2017-2021.

V.2.4 Risques liés à la mise en œuvre de la SNDS_II 2017-2021

Les principaux risques liés à la mise en œuvre de la SNDS_II 2017-2021 sont relatifs (i) au déficit lié à l'insuffisance en ressources humaines, notamment pour l'animation des directions sectorielles et régionales, (ii) à l'instabilité institutionnelle et (iii) à la non disponibilité à temps des moyens financiers.

V.2.5 Stratégies de gestion des risques

La Stratégie Nationale de Développement de la Statistique SNDS_II 2017-2021 est un élément fondamental dans l'atteinte des objectifs des principaux cadres stratégiques de référence pour le développement du Niger. En outre, l'analyse de l'adéquation entre l'offre et la demande d'informations statistiques a permis de mettre en lumière toute la pertinence et le caractère opportun du paquet d'activités statistiques programmées dans la SNDS_II 2017-2021, en vue de renseigner les indicateurs de suivi et d'évaluation des stratégies nationales et internationales de développement économique et social.

A cet égard, il est important de réunir toutes les conditions de réussite de la mise en œuvre de la SNDS_II 2017-2021, en s'appuyant sur les facteurs critiques de sa mise en œuvre. Aussi, les stratégies suivantes sont-elles retenues pour augmenter les chances de réussite de la SNDS_II 2017-2021 :

(i) relativement au déficit lié à l'insuffisance en ressources humaines, notamment pour l'animation des directions sectorielles et régionales, il est nécessaire que le gouvernement affirme son engagement politique de manière solennelle, notamment pour soutenir le plan de formation, de perfectionnement et de renforcement des capacités des ressources humaines, en mobilisant des ressources financières conséquentes, en plus des contributions attendues des partenaires au développement ;

(ii) pour pallier l'insuffisance des ressources humaines de conception de l'INS, face à une demande très forte au niveau des structures statistiques sectorielles, des appuis techniques et méthodologiques ponctuels, doivent être apportés aux structures sectorielles à travers : des appuis à la conception ou la révision des outils de collecte, aux méthodologies d'élaboration des opérations statistiques, etc.

Des mesures doivent aussi être prises pour instaurer un mécanisme de coordination et de suivi des actions menées par les cadres mis temporairement par l'INS à la disposition de ces services.

(iii) Relativement à l'instabilité institutionnelle, et à la non disponibilité à temps des moyens financiers, la mise en place d'un fonds national de développement de la statistique pourrait être décisive pour sécuriser la conduite des activités prioritaires, en vue de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des cadres stratégiques de développement.

(iv) Enfin, quant à la question de l'insuffisance des ressources humaines et des cadres compétents, l'INS prendra des dispositions, pour qu'un engagement de servir l'INS et le SSN, pendant une période minimale de trois (3) ans, soit pris avec les nouveaux cadres qui seront recrutés. Au cas échéant, une clause pourrait être introduite pour astreindre le cadre sur le départ à reverser une partie des avantages déjà contractés au niveau de l'Institut, durant sa période d'activité.

CONCLUSION

L'exercice d'élaboration de la SNDS_II 2017-2021 a été un processus relativement long en raison des exigences à respecter pour la production d'un document de qualité dans un cadre consensuel et fédérateur, réunissant tous les acteurs du Système Statistique National (SSN), et des difficultés de prioriser les activités inscrites dans le programme.

Cependant, toutes les activités retenues dans ce document ont fait l'objet d'un arbitrage, en fonction de leur pertinence, pour tenir compte de la demande d'informations des principaux utilisateurs afin d'alimenter les indicateurs retenus dans le PDES et les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

Le coût global des activités sur la période 2017-2021 sera pris en charge par l'Etat, avec l'appui de ses Partenaires Techniques et Financiers.

Il faut reconnaître que l'élaboration du document de la SNDS_II 2017-2021 et du programme pluriannuel a été émaillée de nombreuses difficultés, qui trouvent leur origine au niveau de l'organisation et du fonctionnement des comités sectoriels. Toutefois, les différentes étapes de validation du diagnostic du SSN et d'élaboration du programme pluriannuel, inspirées de la GAR, n'ont pas été vaines. En effet, elles devaient aboutir à une avancée significative pour la production statistique au Niger, gage d'une meilleure appréciation de la contribution de tous les acteurs du SSN, aux actions de développement socioéconomique du pays.

Les principales recommandations suivantes sont faites dans la perspective de rendre effectivement opérationnelle et efficiente la mise en œuvre de la SNDS_II 2017-2021 :

1. Il est impératif que des dispositions idoines soient prises par le Gouvernement pour assurer le financement total de la SNDS_II 2017-2021 ;
2. le Gouvernement, plus que jamais conscient de la nécessité de répondre à la demande d'informations statistiques, la seule alternative pour mettre en œuvre, suivre et évaluer à travers des indicateurs robustes, les stratégies de développement, doit affirmer son engagement politique pour conduire à bon port le processus de mise en œuvre de la SNDS_II 2017- 2021 ;
3. à l'image du PDES 2017-2021, cadre de référence en matière de politique économique et social, la SNDS_II 2017-2021 et son programme pluriannuel, doivent être les seuls cadres de référence en matière de conduite des actions statistiques au Niger. Aussi, tous les partenaires au développement doivent soutenir ce processus participatif, prenant en compte les besoins de tous les secteurs prioritaires de l'économie nationale ;
4. le plan de formation et de renforcement des capacités du SSN en ressources humaines doit être particulièrement soutenu et mis en œuvre, car c'est sur lui que repose la réussite de la SNDS_II 2017-2021 ;
5. les dotations budgétaires de l'Etat pour accompagner les structures statistiques sectorielles doivent être conséquentes et régulièrement mobilisées pour prendre en charge le fonctionnement de ces structures ;
6. la nécessité de mettre en œuvre des initiatives de plaidoyer auprès des services sectoriels de la statistique pour développer la culture statistique à leurs niveaux, dans la mesure où le développement des statistiques de source administrative constitue un maillon central de la Stratégie.